

L'ÉCONOMISTE EUROPÉEN

ABONNEMENTS
à partir du 1^{er} de chaque mois
France et Algérie : Un an... 25 fr.
Six mois... 14 fr.
Étranger U.-P.) : Un an... 32 fr.
Six mois... 18 fr.
Adresse télégraphique : Éconopéen-Paris

Paraissant le Vendredi
Rédacteur en chef : Edmond THÉRY
PRIX DE CHAQUE NUMÉRO :
France : 0 fr. 50 — Étranger : 0 fr. 60

INSERTIONS
Ligne anglaise de 5 centimètres
Annonces en 7 points... 2 50
Réclames en 8 points... 4 =
Ce tarif ne s'applique pas aux annonces
et réclames d'émission.
TÉLÉPHONE : Central 46-61

N° 1393. — 54^e volume (20) || Bureaux : 50, rue Sainte-Anne, Paris (2^e Arr^e) || Vendredi 15 Novembre 1918

SITUATION HEBDOMADAIRE

des Banques d'Émission de l'Europe (En millions de francs)

DATES	Encaisse métallique		Circulation fiduciaire	PRINCIP. CHAPITRES				Taux de l'escompte
	Or	Argent		C/courants et dépôts particuliers	Portefeuille escompte	Avances s' valeurs mobilières		
FRANCE — Banque de France								
1914 23 juillet...	4.104	640	6.912	943	1.541	739	3 1/2	
1918 31 octobre...	5.443	390	30.782	2.875	1.830	837	5 1/2	
1918 7 novemb...	5.445	390	30.820	2.946	1.945	852	5 1/2	
1918 14 novemb...	5.448	319	30.571	2.918	1.852	865	5	
ALLEMAGNE — Banque de l'Empire								
1914 23 juillet...	1.696	146	2.364	1.180	939	63	4	
1918 15 octobre...	3.187	142	20.099	11.863	23.773	11	5	
1918 23 octobre...	3.187	140	20.526	11.324	23.428	9	5	
1918 30 octobre...	3.188	67	20.827	13.417	25.849	8	5	
ANGLETERRE — Banque d'Angleterre								
1914 29 juillet...	1.004	197	1.055	841			3	
1918 23 octobre...	1.837	1.590	3.004	2.385			5 1/2	
1918 30 octobre...	1.849	1.605	3.249	2.334			5 1/2	
1918 6 novemb...	1.852	1.618	3.286	2.378			5	
DANEMARK — Banque Nationale								
1914 31 juillet...	410	219	24	94	15	6	6	
1918 31 juillet...	266	511	119	70	19	5	5	
1918 31 août...	261	5	549	104	75	19	5	
1918 30 septemb...	264	4	563	111	79	19	5	
ESPAGNE — Banque d'Espagne								
1914 30 juillet...	543	706	1.919	498	446	170	4 1/2	
1918 19 octobre...	2.206	646	3.098	1.477	591	377	4 1/2	
1918 26 octobre...	2.206	649	3.121	1.200	672	380	4 1/2	
1918 2 novemb...	2.219	647	3.150	1.205	682	394	4 1/2	
HOLLANDE — Banque Néerlandaise								
1914 25 juillet...	340	17	652	10	185	130	3 1/2	
1918 5 octobre...	1.486	17	2.061	116	249	236	4 1/2	
1918 12 octobre...	1.484	17	2.062	152	267	246	4 1/2	
1918 19 octobre...	1.484	17	2.079	167	299	251	4 1/2	
ITALIE — Banque d'Italie								
1914 31 juillet...	1.105	89	3.086	245	586	471	5 1/2	
1918 20 août...	818	77	7.967	1.457	780	563	5	
1918 30 août...	818	77	8.052	1.459	779	598	5	
1918 10 septemb...	818	77	8.224	1.372	774	554	5	
NORVÈGE — Banque de Norvège								
1914 31 juillet...	61	2	173	20	109	6	5	
1918 30 juin...	168	1	520	132	154	8	6	
1918 31 juillet...	172	1	519	103	158	8	6	
1918 31 août...	172	2	537	108	150	8	6	
ROUMANIE — Banque Nationale								
1914 18 juillet...	154	1	414	14	237	47	5 1/2	
1917 15 juillet...	493	0	1.696	157	295	49	5	
1917 22 juillet...	493	0	1.717	154	296	49	5	
1917 29 juillet...	494	0	1.730	111	296	53	5	
RUSSIE — Banque de l'Etat								
1914 21 juillet...	4.270	197	4.358	698	1.049	518	5 1/2	
1917 14 octobre...	3.456	413	46.107	6.773	38.552	4.859	6	
1917 21 octobre...	3.456	445	47.621	6.720	39.701	4.491	6	
1917 29 octobre...	3.453	475	48.965	6.723	41.803	4.592	6	
SUÈDE — Banque Royale								
1914 31 juillet...	146	8	320	109	236	11	5 1/2	
1918 31 juillet...	360	2	903	119	358	114	7	
1918 31 août...	369	1	964	102	368	139	7	
1918 30 septemb...	383	1	1.066	170	459	194	7	
SUISSE — Banque Nationale								
1914 23 juillet...	180	19	639	51	94	20	3 1/2	
1918 15 octobre...	381	55	817	117	411	32	5 1/2	
1918 23 octobre...	381	55	827	125	440	35	5 1/2	
1918 31 octobre...	381	55	892	134	477	50	5 1/2	

DATES	Encaisse métallique		Circulation fiduciaire	PRINCIP. CHAPITRES				Taux de l'escompte
	Or	Argent		C/courants et dépôts particuliers	Portefeuille escompte	Avances s' valeurs mobilières		
ÉTATS-UNIS								
Banques de Réserve Fédérale								
1914 4 décemb...	1.155	160	26	1.256		46		
1918 27 septemb...	4.037	257	11.747	7.678		10.085		
1918 4 octobre...	3.965	260	12.155	7.484		10.085		
1918 11 octobre...	4.108	261	12.392	7.542		10.466		
Banques associées et Trusts Companies								
1914 5 décemb...	959	358	354	10.254		10.845	4 1/2	
1918 28 septemb...	199	105	179	19.493		22.897	6	
1918 4 octobre...	196	103	179	19.566		23.277	6	
1918 11 octobre...	195	103	178	19.464		23.443	6	

REVUE DES CHANGES ET CHRONIQUE MONÉTAIRE

Change de Paris sur (papier court)							
Pair	16 juillet 1914	16 oct. 1918	23 oct. 1918	29 oct. 1918	6 nov. 1918	13 nov. 1918	
Londres.....	25.224	25.174	26.07	26.07	26.05	25.975	
New-York.....	518.25	516	547	547	546.50	545	
Espagne.....	100	96.55	115	114.75	111	128.50	
Hollande.....	208.30	207.56		231.50		227.50	
Italie.....	100	99.62	85.75	85	86.25	85.25	
Pétrograd.....	266.67	263					
Suède.....	138.89	138.25	163	161	157.50	156.50	
Suisse.....	100	100.03	113.50	111	109.25	109.25	
Canada.....	518.25					108.50	
Argentine.....	220					245	
Valeur en or à Paris de 100 unités-papier de monnaies étrangères							
Unités	16 juillet 1914	16 oct. 1918	23 oct. 1918	29 oct. 1918	6 nov. 1918	13 nov. 1918	
Londres.....	100 liv.	99.82	103.36	103.36	103.28	102.98	
New-York.....	» dol.	99.56	105.55	105.55	105.45	105.16	
Espagne.....	» pes.	96.55	115	114.75	111	108.50	
Hollande.....	» flor.	99.64		111.13		109.93	
Italie.....	» lire.	99.62	85.75	85	86.25	85.25	
Pétrograd.....	» rbl.	98.62					
Suède.....	» cou'	99.46	117.96	115.92	113.40	112.68	
Suisse.....	» fr.	100.03	113.50	111	109.25	109.25	
Canada.....	» dol.					109.25	
Argentine.....	» pes.					111.36	
Changes de Londres sur : (chèque)							
Pair	16 juillet 1914	15 oct. 1918	22 oct. 1918	24 oct. 1918	5 nov. 1918	12 nov. 1918	
Paris.....	25.224	25.184	26.09	26.085	26.07	26.05	25.925
New-York.....	4.864	4.871	4.764	4.764	4.764	4.764	
Espagne.....	25.22	25.90	23.05	22.895	23.05	23.60	24.30
Hollande.....	12.109	12.125	11.165	11.175	11.26	11.31	11.455
Italie.....	25.22	25.268	30.314	30.314	30.31	30.314	
Pétrograd.....	94.58	95.80					
Portugal.....	53.28	46.19	29.50	29.75	29.75	30.50	32
Scandinavie...	18.15	18.24	16.30	16.28	16.35	16.92	17.10
Suisse.....	25.22	25.18	24.125	23.70	23.8	23.65	23.95
Valeur en or à Londres de 100 unités-papier de monnaies étrangères							
Unités	16 juillet 1914	15 oct. 1918	22 oct. 1918	24 oct. 1918	5 nov. 1918	12 nov. 1918	
Paris.....	100 fr.	100.14	96.68	96.70	96.76	96.83	97.29
New-York.....	» dol.	99.90	102.11	102.11	102.11	102.11	102.11
Espagne.....	» pes.	96.64	109.43	110.16	109.43	106.87	103.79
Hollande.....	» flor.	99.87	108.44	108.35	107.53	107.04	105.70
Italie.....	» lire	99.82	83.214	83.214	83.214	83.214	83.214
Pétrograd.....	» rou.	98.77					
Portugal.....	» mil.	86.69	55.37	55.84	55.84	57.24	60.06
Scandinavie...	» con.	99.56	111.41	111.55	111.07	107.32	106.20
Suisse.....	» fr.	100.17	104.54	106.42	105.93	106.65	105.34

Le semaine sous revue a été plutôt médiocre en affaires. Les cœurs étaient trop gonflés de joie par l'heureux dénouement qui jetait à nos pieds le brutal agresseur de 1914, pour que les esprits pussent donner leur attention à autre chose qu'aux commentaires des derniers événements. A vrai dire, ceux-ci se sont tellement précipités, leur développement vers une solution, à peine entrevue il y a quelques semaines, a été tellement rapide que l'on en reste quelque peu abasourdi. Et puis, ce qui se passe de l'autre côté du Rhin, la marche foudroyante de l'évolution politique intérieure, les changements survenus, tout cela n'est-il pas de nature à ouvrir un nouveau cycle de préoccupations ? « Camouflage révolutionnaire », disent les uns ; « jeu dangereux, si jeu il y a », disent les autres ; on ne laisse jamais un peuple s'amuser à la Révolution sans qu'il y prenne un goût de désordre qu'il est toujours malaisé et souvent impossible de réfréner ensuite. Bref, l'intérêt du marché était ailleurs qu'aux variations de la *peseta* et du *franc suisse* ; on n'a fait de transactions que tout juste celles qui étaient immédiatement nécessaires. Aussi, la cote ne présente-t-elle pas de grands changements par rapport à la clôture du mercredi précédent.

Dans l'ensemble, cependant, les changes neutres ont accentué leurs dispositions favorables à notre franc. L'Espagne clôture à 8 1/2 % de prime, contre 11 % il y a huit jours. Le bilan de la Banque d'Espagne du 2 novembre — le dernier qui nous soit parvenu — accusait une nouvelle augmentation de l'encaisse or de 13 millions et demi en chiffre rond. Le total des réserves d'or se trouve maintenant porté à 2.219 millions, contre 545 millions au mois d'août 1914. On voit qu'à cet égard, comme à bien d'autres, la guerre a été profitable à l'Espagne. L'après-guerre amènera vraisemblablement des changements dans cette situation, et il est probable que ces changements seront d'autant plus rapides que nos voisins ont mis plus de parcimonie dans leurs ouvertures de crédit aux Alliés. Nous avons assez souvent apprécié leur politique de change, au cours de la crise, pour n'avoir pas à y revenir. Le *florin des Pays-Bas* a perdu également deux centimes, à 2,27 1/2 ; le 11 novembre, il avait même fléchi à 2,26 1/2. Parmi les devises scandinaves, seule la *couronne norvégienne* a été régulièrement traitée à toutes les séances. Le 13 novembre, elle clôture à 1,51, c'est-à-dire au même cours que le mercredi précédent 6 novembre ; toutefois, samedi et lundi derniers, elle s'était inscrite à 1,50. La *couronne danoise* cotait 1,47 le 7 novembre ; elle est descendue à 1,46 le 9 et s'est relevée à 1,46 1/2 le 13. Aucune transaction n'a été enregistrée dans les autres séances. De même, la *couronne suédoise* s'est inscrite, le 11 à 1,53 1/2, contre 1,50 1/2 le 6 novembre, 1,54 1/2 les 7 et 8 ; elle n'a figuré ni à la cote du 9, ni à celle du mercredi 13 novembre.

Le *franc suisse* clôture, à cette dernière date, à 1,08 1/2, contre 1,09 1/4 il y a huit jours ; il a fléchi le 11 jusqu'à 1,07 1/4. Mais la cote de Paris n'a fait, en somme, que refléter celle de Genève, les transactions sur notre place ayant été peu importantes. A Genève, l'intérêt s'est surtout porté vers les devises austro-allemandes, qui ont été fortement secoués malgré les efforts faits pour les maintenir. Le 6 novembre, le *mark* cotait 68,77 1/2 et la *couronne austro-hongroise*, 36,95 ; après s'être relevées respectivement à 71,75 et 39,75 le 6 sur des achats spéculatifs importants, ces deux devises sont retombées à leurs plus bas niveaux et, le 13, le *mark* était offert, sans contre-partie, à 64,40 ; la *couronne* se montrait plus résistante à 35,75. Le *rouble* a été, lui aussi, entraîné dans la débâcle des devises des Empires centraux ; il clôture à 87 centimes, contre 95 il y a huit jours.

Le *chèque sur Londres* et le *Cable transfert sur New-York* s'inscrivent à la cote de Paris à des cours plus favorables pour nous. La *livre sterling* est maintenant au-dessous de 26 francs ; elle cote 25,97 1/2 et se négocie largement à ce cours sur le marché libre. Elle aurait même tendance à descendre plus bas si on ne croyait devoir la retenir temporairement en raison de l'emprunt dont une tranche limitée est placée à Londres. Le *dollar* est à 5,45, contre 5,46 1/2. L'*Italie* se tient entre 85 1/4 et 86 1/4 ; elle clôture plutôt faible au premier de ces deux cours, mais le marché de cette devise est suffisamment régularisé pour qu'une chute ne soit plus à craindre.

Cours des changes de New-York sur

	Pair	16 juillet 1914	15 oct. 1918	22 oct. 1918	28 oct. 1918	4 nov. 1918	12 nov. 1918
Paris	5.181	5.167	5.48	5.48 1/2	5.48	5.47 1/2	5.43 1/2
Londres	4.86 1/2	4.87 1/2	4.76 1/2	4.76 1/2	4.76 1/2	4.76 1/2	4.76 1/2
Berlin (1)	95.28	95.06
Amsterdam	40.195	..	42 3/4	42 1/8	42.3/8	41 1/2	41 1/4

Valeur en or à New-York de 100 unités-papier de monnaies étrangères

	Unités	16 juillet 1914	15 oct. 1918	22 oct. 1918	28 oct. 1918	4 nov. 1918	12 nov. 1918
Paris	100 fr.	100.97	94.57	94.54	94.57	94.74	95.81
Londres	100 liv.	100.19	97.93	97.93	97.93	97.93	97.93
Berlin	100 Mk.	99.67
Amsterdam	100 fl.	..	106.35	104.80	105.42	104.18	102.62

Changes sur Londres à

Cours moyen du mardi

	15 juillet 1914	22 oct. 1918	28 oct. 1918	5 nov. 1918	12 nov. 1918
Valeurs à vue					
Alexandrie	97 21/32	97 3/8	97 3/8	97 3/8	97 3/8
Pétrograd	95 80
Rio-de-Janeiro	15 7/8	12 13/16	13 3/4
Valparaiso	9 3/4	13 1/16	13 3/8	12 ..	12 3/16
Cable transfert					
Bombay	1 3 31/32	1 6 1/32	1 6 1/32	1 6 1/32	1 6 1/32
Calcutta	1 3 31/32	1 6 1/32	1 6 1/32	1 6 1/32	1 6 1/32
Hong-Kong	1 10 5/16	3 3 3/4	3 3 3/4	3 3 3/4	3 2 ..
Shanghai	2 5 3/4	5 1 1/2	5 1 1/2	5 1 1/2	5 ..
Buenos-Ayres (or)	47 11/16	51 9/16	51 3/4	51 3/8	51 5/16
Montevideo	51 3/32	60 1/2	60	59 1/8
Singapour	2 3 15/16	2 3 61/64	2 3 61/64	2 3 1/64	2 4 ..
Yokohama	2 0 3/8	2 3 3/8	2 3 3/8	2 3 3/8	2 3 3/16

Variations du mark à

	1 oct. 1918	8 oct. 1918	15 oct. 1918	22 oct. 1918	28 oct. 1918	6 nov. 1918	12 nov. 1918
New-York (1) (pair : 95 3/8)
Amsterdam (pair : 59 3/8)
Cours	33 ..	33 5/75	37 ..	36 85	35 55	33 425	30 80
Parité	55 68	56 15	62 43	62 18	59 99	56 40	51 97
Perte %	44 32	43 85	37 57	37 82	40 01	43 60	48 03
Genève (pair : 123 47)
Cours	68 85	70 95	78 35	76 ..	76 75	69 ..	65 65
Parité	55 97	57 47	63 46	61 56	62 17	55 89	53 99
Perte	44 23	42 53	36 54	38 44	37 83	44 11	46 01

Le change sur Vienne à Genève est coté 36 75 c'est-à-dire que la perte de la couronne est d'environ 65 %.

Métaux précieux et Escompte hors banque à Londres

	19 mai 1918	12 juin 1918	12 juillet 1918	12 août 1918	12 sept. 1918	12 oct. 1918	12 nov. 1918
Cours de l'or	77 9	77 9	77 9	79 9	77 9	77 9	77 9
Cours d'argent	49 1/8	48 7/8	48 13/16	48 13/16	49 1/2	49 1/2	48 3/4
Escompte hors banque	3 1/2	3 15/32	3 17/32	3 1/2	3 1/2	3 17/32	3 17/32

(1) Depuis le 30 mars 1917 le cours du mark et de la couronne n'est plus coté à New-York.

LA SITUATION

L'Allemagne a capitulé. Toute la France a célébré la signature de l'armistice dans une franche allégresse. Les séances de la Chambre des députés et du Sénat, dont on trouvera plus loin le compte rendu, ont donné lieu à la plus grandiose explosion de joie nationale. Paris a vécu des heures inoubliables : deux journées d'apothéose ont couronné la ferme dignité et la belle tenue du peuple français durant toute cette période de guerre ; pour la première fois, on a pavoisé et les drapeaux français et alliés marient heureusement leurs couleurs dans la liesse générale.

Le 11, l'armistice a été signé ; le 13, nous étions à Briey. Nos troupes suivent l'ennemi qui évacue les territoires envahis. Bientôt nos trois couleurs flotteront à Strasbourg et à Metz ; nous avons atteint déjà Colmar et de nombreux tronçons de chemins de fer sont en notre pouvoir. La joie du peuple alsacien et lorrain débordante dans les plus belles manifestations de l'honneur des troupes françaises. Après 47 ans de vexations, cet enthousiasme est symbolique.

Après son abdication, Guillaume II a honteusement déserté. Il s'est réfugié chez un intime, le comte Bentinck, en Hollande, à Amerongen. Des bruits ont circulé sur la mort du Kronprinz, qui aurait été assassiné ; mais le fait n'a pas été confirmé, et on croit qu'il se trouve en Hollande, tout comme son auguste papa. Les souverains d'Autriche sont aussi en voyage. Ils ont quitté Schönbrunn se rendant à Eckardsau. La grève générale serait proclamée à Vienne. Un peu plus loin, Enver Pacha est en fuite. Avec lui auraient également quitté Constantinople les leaders du Comité Jeune-Turc : Talaat Pacha et Djemal Pacha. L'abdication de Boris est confirmée.

Pendant que tous les trônes des puissances centrales se sont écroulés sous le faix des événements terribles déchainés par Guillaume et ses suivants, à l'Ouest, un roi-soldat rentre triomphalement dans les villes de son royaume. Le roi Albert est à Gand et d'ici dimanche il pourra voir flotter à Bruxelles le drapeau belge.

A Berlin, on parle beaucoup de république : tous les princes régnants ont été sommés d'abdiquer ou de renoncer à leurs couronnes ; la révolution en cours n'a pas encore pris une physionomie très nette, il faut attendre les événements. La prépondérance des majoritaires est établie. Ebert a maintenu à leurs postes les fonctionnaires de l'ancien régime.

Il faut que soient jugés les responsables de la guerre. Tel est le cri unanime. Le châtimement des coupables s'impose. A la Chambre des députés, la proposition de résolution suivante a été déposée : « La Chambre invite le gouvernement à provoquer, d'accord avec les Alliés, l'ouverture du procès des gouvernants responsables de la guerre et à réclamer leur extradition partout où ils se trouveront. »

En Allemagne, les membres social-démocrates indépendants du gouvernement ont l'intention de demander la constitution immédiate d'un tribunal politique pour faire le procès de

ceux qui sont principalement responsables d'avoir prolongé la guerre et d'avoir entravé la paix. Ils demandent que des ordres soient donnés pour l'arrestation de l'amiral von Tirpitz, du général Keim, de M. Kapp, président du parti du Vaterland ; de l'amiral von Hootsen-dorff et d'autres.

Dans les cercles diplomatiques, on croit savoir que le président Wilson a définitivement résolu de venir en Europe pour participer aux conférences de la paix.

LES ÉVÉNEMENTS DE LA GUERRE

Pour étudier les derniers combats qui se sont déroulés avant la capitulation de l'Allemagne, comme la semaine dernière, nous diviserons le front en trois grands secteurs : au nord, de la Hollande à la Sambre ; au centre, de la Sambre à l'Aisne, et à l'est, de l'Aisne à Verdun.

Le 7 novembre, nos alliés anglais continuaient et poussaient énergiquement leur avance au sud du canal de Condé-Mons, et s'emparaient d'Avesnes. La forêt de Mormart était complètement nettoyée d'ennemis et la marche sur Maubeuge, commencée ce même jour, était terminée le 9 par l'investissement de la forteresse française. Dans les Flandres, la prise de Tournai permit aux soldats de Haig de traverser l'Escaut. Le 11 novembre, quelques heures avant la cessation des hostilités, Mons, théâtre des premiers combats de l'armée anglaise de 1914, était occupé.

Au centre du front la frontière belge était franchie le 9 par nos éléments de cavalerie. Glageon, Fourmies, Hirson étaient tombés en notre pouvoir. Dans la région boisée du nord de Signy-le-Petit, la résistance de l'ennemi ne put parvenir à arrêter l'élan de nos divisions et le 11 on apprenait la chute de Rocroy.

La prise de Sedan couronnait les efforts de nos alliés américains et permettait à nos soldats d'occuper Mézières, Charleville. A l'est de Verdun, l'ennemi était rejeté dans la plaine de la Woëvre en direction de Montmédy-Longuyon.

Depuis le 13, l'évacuation de la France, de la Belgique, du Luxembourg et de l'Alsace-Lorraine a commencé conformément aux termes de l'armistice ; nos troupes ont occupé Briey, et d'ici quelques jours le drapeau tricolore flottera à Strasbourg, à Metz, à Colmar et dans les cités, grandes et petites de l'Alsace-Lorraine. A Metz s'établira le quartier général français.

Les hostilités ont cessé sur le front d'Orient le 11 novembre, à 11 heures. L'offensive générale avait débuté en Macédoine le 15 septembre. Au cours de 57 jours de durs combats, les armées alliées d'Orient ont étendu progressivement leurs opérations sur un front de 1.500 kilomètres, de la mer Egée à la mer Noire, au Danube et à l'Adriatique. Malgré les fatigues et les privations de toutes sortes dues à la nature du terrain, à la rareté et à l'état des communications, elles ont successivement écrasé la Bulgarie, délivré la Macédoine Orientale, la Serbie et le Monténégro, isolé la Turquie, participé à la défaite de l'Autriche et de l'Allemagne. Elles viennent enfin de tendre la main à la Roumanie libérée.

Enfin, les escadres alliées sont entrées, le 13 novembre, à Constantinople après que les forts des Dardanelles et du Bosphore eurent été occupés par des détachements anglais et indiens. Un torpilleur français avait précédé les escadres et mouillait, dès le 8 novembre, dans la baie de Constantinople.

QUESTIONS DU JOUR

L'Armistice

L'armistice signé le 11 novembre 1918, à cinq heures du matin, dans le train spécial du maréchal Foch, garé dans le voisinage du château de Francport (Oise), armistice ayant pour effet immédiat de suspendre les hostilités le même jour à partir de onze heures du matin, termine par une victoire éclatante en faveur de la France et de ses alliés la guerre horrible que l'orgueilleuse ambition du militarisme prussien, associé à ce que le pangermanisme avait de plus abject et de plus cupide rapace, ont, pendant 223 douloureuses semaines, fait subir à l'humanité.

Le dernier communiqué français, précisant la défaite des hordes barbares, est ainsi conçu :

11 novembre : Front français.

Au cinquante-deuxième mois d'une guerre sans précédent dans l'histoire, l'Armée française, avec l'aide de ses Alliés, a consommé la défaite de l'ennemi.

Nos troupes, animées du plus pur esprit de sacrifice, donnant pendant quatre années de combats ininterrompus l'exemple d'une sublime endurance et d'un héroïsme quotidien, ont rempli la tâche que leur avait confiée la Patrie.

Tantôt supportant avec une énergie indomptable les assauts de l'ennemi, tantôt attaquant elles-mêmes et forçant la victoire, elles ont, après une offensive décisive de quatre mois, bousculé, battu et jeté hors de France la puissante armée allemande et l'ont contrainte à demander la paix.

Toutes les conditions exigées pour la suspension des hostilités ayant été acceptées par l'ennemi, l'armistice est entré en vigueur aujourd'hui à onze heures.

Ce communiqué militaire avait été précédé d'une lettre vibrante que M. Poincaré, président de la République, avait adressée à M. Georges Clemenceau, président du Conseil :

Paris, 11 novembre 1918, 8 h. matin.

Mon cher Président,

Au moment où s'achève par la capitulation de l'ennemi la longue série de victoires auxquelles votre patriotisme énergie a si largement contribué, laissez-moi vous adresser à vous-même et vous prier aussi de transmettre au maréchal Foch, commandant en chef des armées alliées, au général Pétain, commandant en chef de l'armée française, à tous les généraux, officiers, sous-officiers et soldats, l'expression de ma reconnaissance et de mon admiration.

Depuis le 15 juillet, la France a suivi avec une émotion haletante les éclatants succès quotidiens qu'ont remportés les troupes alliées et qui ont précipité la retraite de l'armée allemande. Les populations captives ont été rendues à la liberté. L'ennemi déconcerté a laissé derrière lui une quantité énorme d'hommes et de matériel, et le bilan des prisonniers dépasse les chiffres les plus élevés qu'ait jamais connus l'histoire.

Ce matin, vient d'être signé un armistice qui délivre l'Alsace-Lorraine et qui permet aux armées alliées d'occuper, en garantie des droits à exercer, une vaste zone de territoire allemand.

En ces heures de joie et de fierté nationale, ma pensée se reporte successivement vers les héros qui, dans l'enthousiasme du départ, sont tombés sur les champs de bataille de Namur et de Charleroi, vers ceux qui, sur les deux rives de la Marne, ont victorieusement arrêté et refoulé l'invasion, vers ceux qui, dans les lentes et dures journées de la guerre de tranchées, ont monté une si confiante opiniâtreté, vers les intrépides défenseurs de Verdun, vers les soldats de l'Yser, de la Somme, de l'Aisne, de la Champagne, des Vosges, vers ceux qui ont donné leur vie à la patrie, vers ceux que leurs blessures ont rendus invalides, vers tous ceux qui, aujourd'hui encore

sous les armes, sont maintenant récompensés de leurs infatigables efforts et de leur bravoure indomptée.

Ils ont tous été les ouvriers des victoires finales. Ils ont tous apporté leur pierre aux magnifiques arcs de triomphe sous lesquels passeront bientôt les vainqueurs. Rien ne s'est perdu de ce qu'a accompli leur courage, rien n'a été stérile du dévouement qu'ils ont mis au service du pays. La gloire de la France est faite de leur ardeur prolongée, de leur abnégation, de leurs souffrances et de leur sang.

J'envoie aux morts un souvenir respectueux et attendri. Je vous prie de vouloir bien communiquer aux vivants les félicitations qu'au nom de la France je leur adresse du fond du cœur.

Croyez, mon cher Président, à mes sentiments dévoués.

Signé : R. POINCARÉ.

M. Georges Clemenceau a transmis, en ces termes, au maréchal Foch, la lettre du Président de la République :

11 novembre 1918.

Monsieur le maréchal,

J'ai l'honneur de vous communiquer la lettre ci-jointe de M. le Président de la République. Je viens de l'adresser au général Pétain, en le priant de la transmettre aux armées sous ses ordres.

Veillez agréer, Monsieur le maréchal, l'assurance de ma haute considération.

Georges CLEMENCEAU.

Il l'a transmise au général Pétain avec ces lignes :

11 novembre 1918.

Mon cher général,

J'ai l'honneur de vous transmettre la lettre ci-jointe de M. le Président de la République, qui est l'interprète autorisé des sentiments unanimes du pays. Je vous prie de la communiquer aux armées sous vos ordres.

Veillez agréer, mon cher général, l'assurance de ma haute considération.

Georges CLEMENCEAU.

De son côté, le général Pétain, commandant en chef de l'armée française, a dit aux héros qu'il a conduits à la victoire :

AUX SOLDATS FRANÇAIS

11 novembre.

Pendant de longs mois, vous avez lutté. L'Histoire célébrera la ténacité et la fière énergie déployées pendant ces quatre années par notre Patrie qui devait vaincre pour ne pas mourir.

Nous allons demain, pour mieux dicter la paix, porter nos armées jusqu'au Rhin. Sur cette terre d'Alsace-Lorraine, qui nous est chère, vous pénétrerez en libérateurs. Vous irez plus loin, en pays allemand, occuper des territoires qui sont le gage nécessaire de justes réparations.

La France a souffert dans ses campagnes ravagées, dans ses villes ruinées ; elle a des deuils nombreux et cruels. Les provinces délivrées ont eu à supporter des vexations intolérables et des outrages odieux.

Mais vous ne répondrez pas aux crimes par des violences qui pourraient vous sembler légitimes dans l'excès de vos ressentiments. Vous resterez disciplinés, respectueux des personnes et des biens ; après avoir battu votre adversaire par les armes, vous lui en imposerez encore par la dignité de votre attitude, et le monde ne saura ce qu'il doit le plus admirer de votre tenue dans le succès ou de votre héroïsme dans les combats.

J'adresse avec vous un souvenir ému à nos morts, dont le sacrifice nous a donné la victoire ; j'envoie un salut plein d'affection attristée aux pères et aux mères, aux veuves et aux orphelins de France, qui cessent un instant de pleurer dans ces jours d'allégresse nationale pour applaudir au triomphe de nos armes.

Je m'incline devant vos drapeaux magnifiques. Vive la France !

PÉTAIN.

Quant à Georges Clemenceau et au maréchal Foch, le Parlement et la nation tout entière leur ont manifesté leur admiration et leur reconnaissance dans des termes et par des actes que l'on trouvera analysés un peu plus loin, car il nous est impossible de reproduire en entier tous les documents d'ordre historique qui devraient figurer dans l'*Economiste Européen*.

Nous devons cependant donner *in extenso* la protestation que les délégués allemands ont rédigée en signant les conditions de l'armistice :

Le gouvernement allemand s'efforcera naturellement d'aider de toutes ses forces à l'exécution des obligations imposées.

Les plénipotentiaires soussignés reconnaissent que, sur quelques points, on a, sur leur proposition, fait preuve d'un esprit conciliant. Ils peuvent en conséquence considérer les observations qu'ils ont remises le 9 novembre relatives aux conditions de l'armistice avec l'Allemagne et la réponse qui leur a été remise le 10 novembre comme faisant partie intégrale de l'ensemble de la convention.

Ils ne peuvent cependant laisser aucun doute sur le fait que notamment la brièveté du délai fixé pour l'évacuation ainsi que la livraison de moyens de transport indispensables menacent de provoquer un état de choses qui, sans qu'il y ait faute du gouvernement allemand ni du peuple allemand, peut rendre impossible de poursuivre l'exécution des conditions.

Les plénipotentiaires soussignés estiment en outre de leur devoir, en se référant à leurs déclarations répétées verbales et écrites, de signaler encore une fois avec la plus grande énergie que l'exécution de cette convention doit jeter le peuple allemand dans l'anarchie et la famine. Après les manifestations publiques qui ont précédé à l'armistice, on devait s'attendre à des conditions qui, tout en donnant à nos adversaires pleine sécurité militaire, auraient mis fin aux souffrances des non-combattants, des femmes et des enfants.

Le peuple allemand qui, cinquante mois durant, a tenu contre un monde d'ennemis, maintiendra sa liberté et son unité en dépit de toute violence.

Un peuple de 70 millions d'hommes souffre, mais il ne meurt pas.

Au même moment, le Dr Solf, resté secrétaire d'Etat aux affaires étrangères dans le nouveau gouvernement allemand, faisait parvenir au président Wilson, par l'intermédiaire de M. Lansing, la supplique suivante :

Berlin, 11 novembre.

Monsieur le secrétaire d'Etat,

Convaincu de la communauté des buts et des idéals démocratiques, le gouvernement allemand s'est adressé à M. le président des Etats-Unis, le priant de provoquer l'avènement de la paix.

Cette paix devait correspondre aux principes dont le Président s'est toujours déclaré partisan : il voulait une solution équitable de toutes les questions en contestation et une réconciliation entre tous les peuples.

Le Président a, en outre, déclaré qu'il ne voulait pas conduire la guerre contre le peuple allemand et faire obstacle à son libre développement.

Le gouvernement allemand a reçu les conditions pour l'armistice. Après un blocus de quinze mois, ces conditions, en particulier la remise des moyens de transport et l'entretien des troupes d'occupation, simultanément à la continuation du blocus, sont de nature à rendre, pour l'Allemagne, la question du ravitaillement désespérée et signifient la famine de millions d'hommes, de femmes et d'enfants.

Nous devons accepter ces conditions, mais nous faisons de nouveau solennellement remarquer au président Wilson que l'exécution de ces conditions doit faire naître dans le peuple allemand un sentiment contraire à celui qui doit constituer la condition pour la reconstitution de la communauté des peuples, et qui doit garantir une paix durable du Droit. C'est pourquoi le peuple allemand se tourne encore une fois, en dernière heure, vers le Président pour demander un adoucissement aux écrasantes conditions qui lui sont faites.

Le secrétaire d'Etat de l'Office des affaires étrangères,

Signé : SOLF.

Enfin le haut commandement allemand vient d'envoyer au maréchal Foch un appel radiotélégraphique qui indique à la fois l'impatience que nos frères alsaciens-lorrains ont d'être rapidement libérés et les craintes de leurs anciens oppresseurs :

La population française d'Alsace-Lorraine prend, sur certains points, une attitude hostile à l'égard des troupes allemandes en marche. Afin d'éviter des collisions regrettables, prière au gouvernement français d'exhorter au calme, par radiotélégramme, la population d'Alsace-Lorraine.

Ainsi, le gouvernement allemand, qui soutenait, il y a un mois à peine, que l'Allemagne avait un stock alimentaire pouvant lui permettre de poursuivre la guerre jusqu'à la prochaine récolte, se présente aujourd'hui en suppliant ; mais il ne faut pas trop nous laisser apitoyer par ses lamentations car, bien que les Allemands soient les auteurs responsables des difficultés terribles devant lesquelles le monde civilisé se trouve aujourd'hui, aucune des nations de l'Entente ne veut ni ne désire les condamner à mourir de faim.

Mais il ne faut pas oublier que les 51 mois de guerre que nous venons de subir ont provoqué une crise alimentaire universelle que nous n'avons cessé de signaler à nos lecteurs, et dont les Allemands, malgré l'armistice, auront à souffrir comme tant d'autres peuples moins coupables qu'eux. D'ailleurs, ce que les nations alliées font en ce moment même pour l'Autriche sera certainement fait, dans la mesure du possible, pour la population allemande.

En lisant les conditions de l'armistice — que nous donnons *in extenso* — on verra que les gouvernements alliés ont adopté tout un système de garanties qui rend impossible la reprise des hostilités par les Allemands.

Le régime de l'armistice est évidemment très dur pour eux, mais il dépend de leur bonne volonté de diminuer la durée de ce régime en exécutant rapidement toutes clauses acceptées par leurs délégués et en acceptant, sans récriminations inutiles, les bases de la paix de droit et de justice que les nations alliées leur offriront.

EDMOND THÉRY.

LES CONDITIONS DE L'ARMISTICE

Convention

Entre le maréchal Foch, commandant en chef les armées alliées, stipulant au nom des Puissances alliées et associées, assisté de l'amiral Weymss, First, Sea Lord, d'une part,

et M. le secrétaire d'Etat Erzberger, président de la Délégation allemande,

M. l'envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire comte von Oberndorf,

M. le général d'état-major von Winterfeldt,

M. le capitaine de vaisseau Danselow,

munis de pouvoirs réguliers et agissant avec l'agrément du chancelier allemand, d'autre part.

Il a été conclu un armistice aux conditions suivantes :

A. — Sur le front d'Occident

1° Cessation des hostilités, sur terre et dans les airs, six heures après la signature de l'armistice.

2° Evacuation immédiate des pays envahis, Belgique, France, Luxembourg — ainsi que l'Alsace-Lorraine — réglée de manière à être réalisée dans un délai de 15 jours à dater de la signature de l'armistice.

Les troupes allemandes qui n'auraient pas évacué les territoires prévus dans les délais fixés seront faites prisonnières de guerre.

L'occupation par l'ensemble des troupes alliées et des Etats-Unis suivra dans ces pays la marche de l'évacuation.

Tous les mouvements d'évacuation ou d'occupation sont réglés par la Note annexe n° 1, arrêtée au moment de la signature de l'armistice.

3° Rapatriement commençant immédiatement et devant être terminé dans un délai de 15 jours de tous les habitants des pays énumérés ci-dessus (y compris les otages et les prévenus ou condamnés).

4° Abandon par les armées allemandes du matériel de guerre suivant, en bon état :

5.000 canons (dont 2.500 lourds et 2.500 de campagne).

25.000 mitrailleuses.

3.000 minenwerfer.

1.700 avions de chasse et de bombardement.

En premier lieu, tous les D 7 et tous les avions de bombardement de nuit, à livrer sur place aux troupes des Alliés et des Etats-Unis, dans les conditions de détail fixées par la Note annexe n° 1 arrêtée au moment de la signature de l'armistice.

5° Evacuation des pays de la rive gauche du Rhin par les armées allemandes.

Les pays de la rive gauche du Rhin seront administrés par les autorités locales, sous le contrôle des troupes d'occupation des Alliés et des Etats-Unis.

Les troupes alliées et les Etats-Unis assureront l'occupation de ces pays par des garnisons tenant les principaux points de passage du Rhin (Mayence, Coblenze, Cologne), avec, en ces points, des têtes de pont de 30 kilomètres de rayon sur la rive droite — et des garnisons tenant également des points stratégiques de la région.

Une zone neutre sera réservée sur la rive droite du Rhin, entre le fleuve et une ligne tracée parallèlement aux têtes de pont et au fleuve et à 10 kilomètres de distance depuis la frontière de Hollande jusqu'à la frontière de la Suisse.

L'évacuation par l'ennemi des pays du Rhin (rive gauche et rive droite) sera réglée de façon à être réalisée dans un délai de 16 nouveaux jours, soit 31 jours après la signature de l'armistice.

Tous les mouvements d'évacuation ou d'occupation sont réglés par la Note annexe n° 1, arrêtée au moment de la signature de l'armistice.

6° Dans tous les territoires évacués par l'ennemi toute évacuation des habitants sera interdite. Il ne sera apporté aucun dommage ou préjudice à la personne ou à la propriété des habitants. Personne ne sera poursuivi pour délit de participation à des mesures de guerre antérieures à la signature de l'armistice.

Il ne sera fait aucune destruction d'aucune sorte. Les installations militaires de toute nature seront livrées intactes ; de même les approvisionnements militaires, vivres, munitions, équipements, qui n'auront pas été emportés dans les délais d'évacuation fixés, les dépôts de vivres pour la population civile, bétail, etc., devront être laissés sur place.

Il ne sera pris aucune mesure générale ou d'ordre officiel ayant pour conséquence une dépréciation des établissements industriels ou une réduction dans leur personnel.

7° Les voies et moyens de communication de toute nature : voies ferrées, voies navigables, routes, ponts, télégraphes, téléphones... ne devront être l'objet d'aucune détérioration.

Tout le personnel civil et militaire actuellement utilisé y sera maintenu.

Il sera livré aux Puissances associées :

5.000 machines montées et 150.000 wagons en bon état de roulement et pourvus de tous rechanges et agrès nécessaires, dans les délais dont le détail est fixé à l'annexe n° 2 et dont le total ne devra pas dépasser 31 jours.

Il sera également livré 5.000 camions automobiles en bon état, dans un délai de 36 jours.

Les chemins de fer d'Alsace-Lorraine, dans un délai de 31 jours, seront livrés, dotés de tout le personnel et matériel affectés organiquement à ce réseau.

En outre, le matériel nécessaire à l'exploitation dans les pays de la rive gauche du Rhin sera laissé sur place.

Tous les approvisionnements en charbon et matières d'entretien, en matériel de voies, de signalisation et d'atelier seront laissés sur place, les approvisionnements seront entretenus par l'Allemagne en ce qui concerne l'exploitation des voies de communication des pays de la rive gauche du Rhin.

Tous les chalands enlevés aux Alliés leur seront rendus ; la note annexe n° 2 règle le détail de ces mesures.

8° Le commandement allemand sera tenu de signaler dans un délai de 48 heures après la signature de l'armistice, toutes les mines ou dispositifs à retard, agencés sur les territoires évacués par les troupes allemandes et d'en faciliter la recherche et la destruction.

Il signalera également toutes les dispositions nuisibles qui auraient pu être prises, telles qu'empoisonnement ou pollution de sources et de puits, etc... Le tout sous peine de représailles.

9° Le droit de réquisition sera exercé par les armées des Alliés et des Etats-Unis dans tous les territoires occupés, sauf règlement de compte avec qui de droit.

L'entretien des troupes d'occupation des pays du Rhin (non compris l'Alsace-Lorraine) sera à la charge du gouvernement allemand.

10° Rapatriement immédiat sans réciprocité, dans des conditions de détail à régler, de tous les prisonniers de guerre, y compris les prévenus, des Alliés et des Etats-Unis. Les puissances alliées et les Etats-Unis pourront en disposer comme bon leur semblera.

Cette condition annule les conventions antérieures au sujet de l'échange des prisonniers de guerre, y compris celle de juillet 1918 en cours de ratification. Toutefois, le rapatriement des prisonniers de guerre allemands, internés en Hollande et en Suisse, continuera comme précédemment. Le rapatriement des prisonniers de guerre allemands sera réglé à la conclusion des préliminaires de paix.

Les malades et blessés évacuables, laissés sur les territoires évacués par les armées allemandes, seront soignés par du personnel allemand, qui sera laissé sur place avec le matériel nécessaire.

B. — Dispositions relatives aux frontières orientales de l'Allemagne.

12° Toutes les troupes allemandes qui se trouvent actuellement dans les territoires qui faisaient partie avant la guerre de l'Autriche-Hongrie, de la Roumanie, de la Turquie, doivent rentrer immédiatement dans les frontières de l'Allemagne telles qu'elles étaient au 1^{er} août 1914.

Toutes les troupes allemandes qui se trouvent actuellement dans les territoires qui faisaient partie avant la guerre de la Russie devront également rentrer dans les frontières de l'Allemagne définies comme ci-dessus, dès que les Alliés jugeront le moment venu, compte tenu de la situation intérieure de ces territoires.

13° Mise en train immédiate de l'évacuation par les troupes allemandes et du rappel de tous les instructeurs, prisonniers et agents civils et militaires allemands se trouvant sur les territoires de la Russie dans les limites du 1^{er} août 1914.

14° Cessation immédiate par les troupes allemandes de toute réquisition, saisie ou mesures coercitives en vue de se procurer des ressources à destination de l'Allemagne, en Roumanie et en Russie, (dans leurs limites du 1^{er} août 1914).

15° Renonciation au traité de Bucarest et de Brest-Litovsk et traités complémentaires.

16° Les Alliés auront libre accès aux territoires évacués par les Allemands sur les frontières orientales, soit par Dantzig, soit par la Vistule, afin de pouvoir ravitailler les populations et dans le but de maintenir l'ordre.

C. — Dans l'Afrique orientale.

17° Evacuations de toutes les forces allemandes opérant dans l'Afrique orientale dans un délai réglé par les Alliés.

D. — Clauses générales.

18° Rapatriement sans réciprocité dans le délai maximum d'un mois, dans des conditions de détail à fixer de tous les internés civils, y compris les otages, les prévenus ou condamnés appartenant à des puissances alliées autres que celles énumérées à l'article 3.

19° Clauses financières.

Sous réserve de toutes revendications et réclamations ultérieures de la part des Alliés et des Etats-Unis.

Réparation des dommages.

Pendant la durée de l'armistice, il ne sera rien distrait par l'ennemi des valeurs publiques pouvant servir aux Alliés de gage pour le recouvrement des réparations.

Restitution immédiate de l'encaisse de la Banque nationale de Belgique et en général remise immédiate de tous documents, espèces, valeurs (mobilières et fiduciaires avec le matériel d'émission) touchant aux intérêts publics et privés dans les pays envahis.

Restitution de l'or russe ou roumain pris par les Allemands ou remis par eux. Cet or sera pris en charge par les Alliés jusqu'à la signature de la paix.

E. — Clauses navales.

20° Cessation immédiate de toute hostilité sur mer et indication précise de l'emplacement et des mouvements des bâtiments allemands. Avis donné aux neutres de la liberté concédée à la navigation des marines de guerre et de commerce des Puissances alliées et associées dans toutes les eaux territoriales sans soulever de question de neutralité.

21° Restitution, sans réciprocité, de tous les prisonniers de guerre des marines de guerre et de commerce des Puissances alliées ou associées au pouvoir des Allemands.

22° Livraison aux Alliés et aux Etats-Unis de tous les sous-marins (y compris tous les croiseurs sous-marins et tous les mouilleurs de mines) actuellement existants avec leur armement et équipement complets dans les ports désignés par les Alliés et les Etats-Unis. Ceux qui ne peuvent pas prendre la mer seront désarmés de personnel et de matériel et ils devront rester sous la surveillance des Alliés et des Etats-Unis.

Les sous-marins qui sont prêts pour la mer seront préparés à quitter les ports allemands aussitôt que des ordres seront reçus par T. S. F. pour leur voyage au port désigné de la livraison, et le reste le plus tôt possible.

Les conditions de cet article seront réalisées dans un délai de 14 jours après la signature de l'armistice.

23° Les navires de guerre de surface allemands qui seront désignés par les Alliés et les Etats-Unis seront immédiatement désarmés puis internés dans des ports neutres, ou, à leur défaut, dans des ports alliés désignés par les Alliés et les Etats-Unis. Ils y demeureront sous la surveillance des Alliés et des Etats-Unis, des détachements de garde étant seuls laissés à bord. La désignation des Alliés portera sur :

6 croiseurs de bataille.

10 cuirassés d'escadre (8 croiseurs légers dont 2 mouilleurs de mines).

50 destroyers des types les plus récents.

Tous les autres navires de guerre de surface (y compris ceux de rivière) devront être réunis et complètement désarmés dans les bases navales allemandes désignées par les Alliés et les Etats-Unis et y être placés sous la surveillance des Alliés et des Etats-Unis.

L'armement militaire de tous les navires de la flotte auxiliaire sera débarqué. Tous les vaisseaux désignés pour être internés seront prêts à quitter les ports allemands 7 jours après la signature de l'armistice.

On donnera par T. S. F. la direction pour le voyage.

24° Droit pour les Alliés et les Etats-Unis, en dehors des eaux territoriales allemandes, de draguer tous les champs de mine et de détruire les obstacles placés par l'Allemagne, dont l'emplacement devra leur être indiqué.

25° Libre entrée et sortie de la Baltique pour les marines de guerre et de commerce des Puissances alliées et associées, assurée par l'occupation de tous les ports, ouvrages, batteries et défenses de tout ordre allemands, dans toutes les passes allant du Cattégat à la Baltique, et par le dragage et la destruction de toutes mines ou obstructions dans et hors les eaux territoriales allemandes dont les plans et emplacements exacts seront fournis par l'Allemagne, qui ne pourra soulever aucune question de neutralité.

26° Maintien du blocus des Puissances alliées et associées dans les conditions actuelles, — les navires de commerce allemands trouvés en mer restant sujets à capture.

Les Alliés et les Etats-Unis envisagent le ravitaillement de l'Allemagne pendant l'armistice dans la mesure reconnue nécessaire.

27° Groupement et immobilisation dans les bases allemandes désignées par les Alliés et les Etats-Unis de toutes les forces aériennes.

28° Abandon par l'Allemagne, sur place et intacts de tout le matériel de port et de navigation fluviale, de tous les navires de commerce, remorqueurs, chalands, de tous les appareils, matériel et approvisionnements d'aéronautique maritime, toutes armes, appareils, approvisionnements de toute nature en évacuant la côte et les ports belges.

29° Evacuation de tous les ports de la mer Noire par l'Allemagne et remise aux Alliés et aux Etats-Unis de tous les bâtiments de guerre russes saisis par les Allemands dans la mer Noire ; libération de tous les navires de commerce neutres saisis ; remise de tout le matériel de guerre ou autre saisi dans ces ports et abandon du matériel allemand énuméré à la clause 28.

30° Restitution, sans réciprocité, dans des ports désignés par les Alliés et les Etats-Unis, de tous les navires de commerce appartenant aux Puissances alliées et associées, actuellement au pouvoir de l'Allemagne.

31° Interdiction de toute destruction de navires ou de matériel avant évacuation, livraison ou restitution.

32° Le gouvernement allemand notifiera formellement à tous les gouvernements neutres et en particulier au gouvernement de Norvège, de Suède, du Danemark et de la Hollande que toutes les restrictions imposées au trafic de leurs bâtiments avec les Puissances alliées ou associées, soit par le gouvernement allemand lui-même — soit par des entreprises allemandes privées — soit en retour de concessions définies comme l'exportation de matériaux, de constructions navales ou non, sont immédiatement annulées.

33° Aucun transfert de navires marchands allemands de toute espèce sous un pavillon neutre quel-

conquie ne pourra avoir lieu après la signature de l'armistice.

F. — Durée de l'armistice.

34^e La durée de l'armistice est fixée à 36 jours, avec faculté de prolongation.

Au cours de cette durée, l'armistice peut, si les clauses ne sont pas exécutées, être dénoncé par l'une des parties contractantes qui devra en donner le préavis 48 heures à l'avance. Il est entendu que l'exécution des articles 3 et 28 ne donnera lieu à dénonciation de l'armistice pour insuffisance d'exécution dans les délais voulus que dans le cas d'une exécution malintentionnée.

Pour assurer dans les meilleures conditions l'exécution de la présente convention, le principe d'une commission d'armistice internationale permanente est admis. Cette commission fonctionnera sous la haute autorité du commandement en chef militaire et naval des armées alliées.

Le présent armistice a été signé le 11 novembre 1918 à 5 heures (cinq heures), heure française.

Signé : FOCH ; WEYMISSE, amiral.
ERZBERGER, OBERNDORFF, WINTERFELDT, DANSELOW.

La Journée de la Victoire

Une nouvelle et grande date dans l'histoire de la France, le 11 novembre 1918. C'est le jour où l'Allemagne, s'avouant vaincue a déposé les armes, a accepté nos conditions d'armistice. C'est le retour à la grande famille française de l'Alsace-Lorraine, que nous pleurons depuis 47 ans ; c'est la plus belle victoire de la civilisation et du génie français sur le germanisme barbare et odieux, qui voit reculer son rayon d'action au delà de la rive droite du Rhin.

C'est une journée de pure gloire que tous les Français ont vécue. Dès 9 heures du matin, ce 11 novembre, Paris connaissait déjà l'heureuse nouvelle : des quotidiens des boulevards l'ayant affichée ; mais ce n'est qu'à onze heures que par les carillons des cloches et les salves d'artillerie, toute la France a compris et s'est dressée, le cœur battant, l'esprit plein de respect pour les morts et les vivants, à qui nous devons le salut et la Victoire.

A Paris, ce fut une véritable journée d'apothéose. Ceux qui l'ont vue en garderont, dans le cœur comme dans les yeux, le souvenir ineffaçable. L'allégresse de Paris, pavoisé magnifiquement aux couleurs nationales et alliées, déferlait en vagues d'enthousiasme aux abords du Palais-Bourbon, envahis comme les grands boulevards et la place de la Concorde, par une foule dont la fièvre et la joie patriotiques se manifestaient par les cris de « Vive la France ! Vive la République ! Vive Clemenceau ! Vivent les Alliés ! »

A la Chambre des députés, dès midi, galeries, tribunes, couloirs étaient bondés de spectateurs. Dans la loge diplomatique, lord Derby, ambassadeur d'Angleterre, le comte Bonin Longare, ambassadeur d'Italie, M. Sharp, ambassadeur des Etats-Unis et la plupart des diplomates neutres.

C'est à quatre heures que s'est placé l'instant solennel : M. Clemenceau d'un pas rapide gagnait alors le banc des ministres. D'un seul élan toute l'assemblée, debout, éclate en applaudissements et en vivats auxquels se joignent ceux du public. On peut dire vraiment que le cœur de la France battait là à cette minute pathétique. Les larmes aux yeux, le président du Conseil ne sait quelles mains étreindre.

Puis le président monte à la tribune. L'ovation reprend, unanime, et quand le silence vient, M. Clemenceau donne, d'une voix raffermie qui sonne haut et clair, lecture des conditions de l'armistice signé le jour même, à cinq heures du matin.

Ce fut vraiment quelque chose d'inoubliable. Dans

le silence de ces centaines d'auditeurs, les phrases tombent, rebondissent aux applaudissements répétés qui les accueillent. Dix fois, vingt fois, la salle entière, les députés, le public, debout, acclament le président du Conseil ; dix fois, vingt fois, les conditions imposées à l'ennemi vaincu provoquent des manifestations d'approbation sans réserves.

La fin de la lecture, achevée au milieu d'acclamations enthousiastes, le président du Conseil ajoute :

« Je vous dirai seulement que dans un document allemand dont, par conséquent, je n'ai pas à donner lecture à cette tribune, et qui contient une protestation contre les rigueurs de l'armistice, les plénipotentiaires de l'Allemagne reconnaissent que la discussion a été conduite dans un grand esprit de conciliation. »

Puis avec, dans la voix, une émotion qui gagne, dès les premiers mots, tout l'auditoire, emporté par ces accents de si noble et si haute éloquence, avec un geste solennel des deux bras levés et étendus, le président du Conseil s'écrie, et jamais la tribune française n'a retenti de plus belles et de plus admirables paroles :

« Un mot seulement.

« Au nom du peuple français, au nom du gouvernement de la République française, le salut de la France une et indivisible à l'Alsace et à la Lorraine retrouvées.

« Et puis, honneur à nos grands morts qui nous ont fait cette victoire !

« Nous pouvons dire qu'avant tout armistice, la France a été libérée par la puissance de ses armes. Et quand nos vivants, de retour sur nos boulevards, passeront devant nous, en marche vers l'Arc de Triomphe, nous les acclamerons.

« Qu'ils soient salués à l'avance pour la grande œuvre de reconstruction sociale.

« Grâce à eux, la France hier soldat de Dieu, aujourd'hui soldat de l'Humanité, sera toujours le soldat de l'Idéal. »

L'émotion est à son comble. Toute la salle, debout, vibre, frémit, acclame sans fin l'orateur magnifique qui vient de dire tant de choses en si peu de mots. Quand il regagne le banc des ministres, une véritable foule se précipite, l'entoure, applaudit, pleure, toutes les mains se tendent pour presser les siennes. Ce fut, certes, une des minutes les plus émouvantes de cette séance. On crie — et toutes les voix étaient, en cet instant, à l'unisson : « Vive la France ! Vive Clemenceau ! »

Peu à peu l'émotion s'apaise, le silence revient. M. Deschanel, alors, prononce la brève et très éloquente allocution que voici, au milieu des applaudissements chaleureux et répétés de la Chambre entière :

« La voilà donc enfin, l'heure bénie pour laquelle nous vivions depuis quarante-sept ans ! — quarante-sept ans, pendant lesquels n'a cessé de retentir en nos âmes le cri de douleur et de révolte de Gambetta, de Jules Grosjean et des députés d'Alsace-Lorraine, celui de Victor Hugo, d'Edgar Quinet et de Georges Clemenceau, quarante-sept ans pendant lesquels l'Alsace-Lorraine bâillonnée n'a cessé de crier vers la France ! Un demi-siècle ! Et demain, nous serons à Strasbourg et à Metz ! Nulle parole humaine ne peut égaler ce bonheur !

« Provinces encore plus tendrement aimées parce que vous fûtes plus misérables, chair de notre chair, grâce, force et honneur de notre Patrie, un barbare ennemi voulait faire de vous le signe de sa conquête ; non ! vous êtes le gage sacré de notre unité nationale et de notre unité morale, car toute notre histoire respire en vous ! C'est toute la France, la France de tous les temps, notre ancienne France comme celle de la Révolution et de la République triomphante, qui, respectueuse de vos traditions, de vos coutumes, de vos libertés, de vos croyances, vous rapporte toute sa gloire !

« Et maintenant, Français, inclinons-nous pieu-

sement devant les artisans magnifiques du grand œuvre de justice, ceux de 1870 et ceux de 1914. Ceux de 1870 sauvèrent — non l'honneur, certes, l'honneur était sauf, j'en atteste les mânes des héros de Reichshoffen, de Gravelotte, de Saint-Privat, de Beaumont où les fils des compagnons de La Fayette viennent de venger Sedan. Mais ils sauvèrent l'avenir. Leur résistance a préparé nos victoires.

« Et vous, combattants sublimes de la Grande Guerre, votre courage surhumain a fait de l'Alsace-Lorraine, aux yeux de l'Univers, la personnification même du droit ; le retour de nos frères exilés n'est pas seulement la revanche nationale, c'est l'apaisement de la conscience humaine et le présage d'un ordre plus haut. »

M. Albert Thomas eut alors cette pensée heureuse : « Nous demandons que les députés d'Alsace-Lorraine, qui sont présents dans cette salle, aient les honneurs de la séance. »

En effet, dans une des tribunes, avaient pris place l'abbé Weterlé et M. Weill, ce dernier en uniforme militaire. Les députés, le public, tournés vers eux, les acclament. Debout, ils saluent et les acclamations redoublent.

Pour clore cette grandiose manifestation, la Chambre des députés a ratifié unanimement, au milieu d'un enthousiasme fou, la proposition de loi votée, le jeudi 7 novembre, à l'unanimité des membres du Sénat, pour la glorification des vainqueurs. En voici le texte :

Article premier. — Les armées et leurs chefs ; Le gouvernement de la République ;

Le citoyen Georges Clemenceau, président du Conseil, ministre de la Guerre ;

Le maréchal Foch, généralissime des armées alliées, ont bien mérité de la Patrie.

Art. 2. — Le texte de la présente loi sera gravé, pour demeurer permanent, dans toutes les mairies et dans toutes les écoles de la République.

C'est sur ce beau vote que la Chambre s'est séparée au milieu des applaudissements les plus vifs.

Au Sénat, quand le président du Conseil fit son entrée, il fut accueilli par une ovation enthousiaste et par les cris répétés de : « Vive Clemenceau ! Vive la France ! » Après un émouvant discours de M. Dubost, M. Pichon, ministre des Affaires étrangères, donne lecture de l'armistice dont tous les passages essentiels furent soulignés par des applaudissements répétés.

Renouvelant les déclarations qu'il avait faites à la Chambre quelques instants auparavant, le président du Conseil rendit hommage à nos armées et salua l'Alsace-Lorraine enfin retrouvée.

« J'ai ajouté que c'était là l'œuvre de nos grands morts qui nous ont préparé cette admirable journée. Grâce leur soient rendues ! Ni eux ni leurs familles ne seront oubliés, et si le pouvoir m'en est donné, il faudra qu'un jour de commémoration soit institué en leur honneur par la République française. »

Puis M. Chéron donne lecture, au milieu de l'émotion unanime, de la Déclaration de protestation faite à l'Assemblée nationale de Bordeaux, le 17 février 1871, par M. Emile Keller, au nom de tous les députés d'Alsace-Lorraine. Il rappelle les noms des signataires survivants : MM. Clemenceau et de Freycinet — qui sont là tous deux. — C'est une formidable ovation qui éclate. Le président du Conseil ainsi que M. de Freycinet sont l'objet d'une manifestation des plus émouvantes.

Au milieu d'applaudissements répétés, le Sénat a décidé, en fin de séance, qu'un buste en marbre de Georges Clemenceau serait placé dans la célèbre galerie des Bustes du Palais du Luxembourg. D'autre part, la Chambre a été saisie d'une

proposition de résolution portant qu'en reconnaissance des services éminents qu'il a rendus à la Patrie, une épée d'honneur serait offerte au maréchal Foch.

Au Conseil municipal, M. Chassaing-Goyon a profité d'une réunion officieuse pour se faire l'interprète des sentiments de l'assemblée et du peuple de Paris à la nouvelle de la capitulation de l'Allemagne. M. Henri Rousselle a proposé qu'une plaque commémorative rappelle dans la salle des séances la première victoire de la Marne. On sait que M. Chassaing-Goyon a fait décider l'apposition d'une plaque de marbre reproduisant l'hommage voté par les Chambres, sous forme de loi, au gouvernement, aux armées, à M. Clemenceau et au maréchal Foch.

Paris a vraiment bien fêté l'armistice. Ce fut une journée inoubliable où l'enthousiasme populaire s'éleva jusqu'au délire, où toute la nation unie dans la même joie débordante communita dans la même ferveur patriotique ! Jamais l'on n'avait vu une foule aussi compacte, aussi joyeuse, aussi bruyante. Jamais nos cœurs ne battirent d'une joie aussi forte. La journée historique du 11 novembre restera à jamais gravée dans la mémoire de ceux qui eurent le bonheur de la vivre.

Sur tous les grands boulevards, des cortèges, drapeaux en tête, se formèrent. Au balcon de l'Opéra, à neuf heures le soir, la *Marseillaise*, la *Brabançonne*, les hymnes alliés et des chansons patriotiques furent chantées par Mlle Chenal et M. Noté, accompagnés du chœur formidable de 20,000 voix. Au Quartier Latin, place de la République et dans les quartiers de la périphérie l'enthousiasme n'a pas été moindre.

Dans la matinée, le maréchal Foch, qui s'était rendu au ministère de la Guerre et à l'Elysée en même temps que le président du Conseil, a été ovationné, par une foule en délire, sur tout le parcours.

La province ne s'est pas montrée au-dessous de la capitale. Dans tous les départements, partout, dans les villes comme dans les plus petits villages, la signature de l'armistice a été accueillie au milieu du plus grand enthousiasme. En Alsace reconquise, la joie est générale.

Le lendemain, 12 novembre, ce fut encore une journée de joie débordante. Toutes les administrations, toutes les usines, tous les ateliers avaient prolongé le congé de leur personnel. Les écoles avaient fait de même. De sorte qu'il y avait dans les rues la même foule que la veille. Au cours de la soirée, les mêmes scènes joyeuses se déroulent dans la même atmosphère d'enthousiasme. Paris, aussi illuminé que possible, fêta ce retour de la lumière dans l'allégresse générale.

Le 13, tout était rentré dans le calme. Seuls les trophées, les drapeaux français et alliés rappellent encore l'enthousiasme populaire de la veille. Après ces deux jours de liesse, clôture des hostilités, le peuple français a sagement compris qu'il y avait un mot d'ordre nouveau : celui de parachever la victoire par le rapide relèvement économique du pays.

Les félicitations officielles ont afflué à l'Elysée ; parmi les télégrammes des neutres, celui d'Alphonse XIII au président de la République a été particulièrement remarqué.

Une émouvante cérémonie a eu lieu le 13 novembre à l'Ecole de guerre. Chargé par le président Wilson de remettre lui-même au maréchal Joffre la « médaille des services distingués », le général Pershing, commandant en chef des armées américaines en France, a prononcé l'allocution suivante :

« Mon cher maréchal, je suis chargé par le Pré-

sident de vous offrir, au nom du gouvernement des Etats-Unis, cette médaille pour « Services distingués ».

« Elle est le symbole de notre respect pour votre noble caractère et de notre admiration pour la grande œuvre que vous avez accomplie. Durant votre visite en Amérique, vous nous avez apporté les conseils les plus éclairés, qui nous ont guidés pendant les premiers jours de la guerre. C'est pourquoi votre nom sera toujours associé aux résultats que nous avons obtenus.

« C'est un grand honneur pour moi d'avoir à vous remettre cette décoration. »

Le maréchal Joffre a répondu :

« Je suis très heureux de recevoir de vos mains la médaille qui m'a été décernée par le Président Wilson et je vous prie de lui transmettre mes bien vifs remerciements. Je suis très fier de cette belle distinction : elle me rapproche encore de l'armée américaine et du peuple américain. Elle me rappellera mes visites aux Etats-Unis et mes conversations avec le Président Wilson.

« Je suis, d'autre part, très fier d'avoir été le parrain de la noble armée américaine, qui a été la cause déterminante de notre victoire actuelle.

« Grâce à elle, nous avons pu finir la guerre comme nous le voulions.

« J'aime les soldats américains comme si c'étaient les miens.

« Vous pouvez donc être assuré que je serai très fier de porter cette médaille, qui constituera un lien de plus entre l'Amérique et moi. »

A la Bourse s'est déroulée le même jour, une manifestation grandiose et qui a revêtu un caractère particulièrement émouvant.

A la clôture du marché, au milieu d'une grande affluente, sous le péristyle du monument, on a procédé à la présentation solennelle du tableau où sont inscrits les noms des employés morts au champ d'honneur, appartenant au syndicat des banquiers des valeurs à terme et au comptant. MM. Paurreau et Libalt ont prononcé d'éloquentes allocutions. A l'intérieur de la Bourse, cette cérémonie s'est renouvelée pour le marché officiel. L'assistance s'est groupée autour du tableau d'honneur du syndicat des agents de change, magnifiquement décoré de fleurs naturelles. MM. Pierrot-Deseilligny, syndic des agents de change et Lançon, président de la Société de secours mutuels des employés d'agents de change, ont pris la parole. Il a été décidé qu'une plaque de marbre, où figureront les noms de tous les boursiers tombés au champ d'honneur, serait apposé plus tard dans le monument. Puis le public s'est écoulé aux accents de la *Marseillaise*, dont le refrain était repris en chœur par des centaines de voix vibrant d'une profonde émotion.

Abdications et Révolutions

En Allemagne.

Le 9 novembre, une dépêche de Bâle a annoncé officiellement, au monde entier, la fin d'un règne détestable : l'abdication de l'empereur Guillaume II. L'acte d'abdication a été accompagné d'un acte de renonciation du kronprinz. La couronne prussienne, qui est héréditaire de mâle en mâle, par ordre de primogéniture, doit donc passer normalement au prince Guillaume, fils aîné du kronprinz, né à Potsdam, le 4 juillet 1906. D'après la Constitution de 1871, les fonctions impériales appartiennent de droit à la couronne de Prusse. Le régent de Prusse est aussi régent de l'empire.

L'événement inévitable s'est produit. Ce ne fut pas sans mal, que le Seigneur de la Guerre s'est décidé sur les conseils pressants de ses intimes, à déposer le sceptre. Jusqu'au bout, le sinistre cabotin

a essayé de jouer son rôle, mais il n'aura même pas eu un beau geste : il n'a pas eu le courage d'affronter les événements, comme un lâche, entouré d'une suite d'une dizaine de personnes, il s'est enfui le 10 novembre en Hollande, chez un de ses amis personnels, le comte Bentinck.

Les circonstances de l'abdication qui marque l'aube d'une nouvelle ère pour l'Allemagne sont curieuses à connaître, les voici :

Le kaiser signa la déclaration d'abdication en présence du prince impérial et du général Hindenburg, au grand quartier général. Le kaiser, profondément ému, avait résisté jusque-là à tous les efforts faits pour l'amener à l'abdication, mais les nouvelles des événements qui se produisaient en Allemagne l'y décidèrent. Après avoir pris connaissance d'un message urgent de Scheidemann, le kaiser signa en disant : « Puisse mon abdication servir au bien de l'Allemagne. » Le prince impérial signa sa renonciation au trône peu après. La nouvelle causa une joie immense dans toutes les parties de l'Allemagne.

Avant de s'en aller, l'empereur avait prié le prince Max de Bade de conserver ses fonctions jusqu'à la nomination d'un nouveau chancelier. C'est dans ces termes que l'événement a été annoncé au peuple allemand :

« L'Empereur et Roi a décidé d'abdiquer.

« Le chancelier restera en fonctions jusqu'à ce que les questions se rapportant à l'abdication de l'Empereur, à la renonciation au trône du Kronprinz de l'Empire d'Allemagne et de Prusse et à l'institution d'une régence soient réglées.

« Il a l'intention de proposer au régent la nomination du député Ebert comme chancelier et le dépôt d'un projet de loi portant fixation immédiate d'élections générales en vue d'une Assemblée nationale constituante, qui aurait pour tâche de déterminer définitivement la constitution future du peuple allemand, y compris les éléments qui pourraient désirer entrer dans le cadre de l'Empire. »

C'est Fritz Ebert, député au Reichstag, socialiste majoritaire, qui a pris la succession de Max de Bade et qui a été définitivement reconnu comme chancelier. C'est lui qui a donné les pouvoirs aux plénipotentiaires allemands pour signer l'armistice.

Si les événements se sont précipités avec une telle rapidité, c'est que la révolution gronde en Allemagne. Le sang n'a pas coulé, mais une évolution se produit. On parle même de République allemande ; le fait est à signaler, bien qu'il ne faille pas y attribuer complet crédit. C'est dans la flotte que des mouvements séditionnels ont commencé à prendre naissance ; ils se sont propagés ensuite dans les provinces rhénanes, puis à Berlin, Stuttgart et Munich.

Le 8 novembre, à la suite d'une grande réunion populaire qui a eu lieu à Munich, des troubles graves se sont produits et ont abouti à la proclamation de la République en Bavière. La déchéance de la dynastie de Wittelsbach a été décrétée. L'élément militaire était fortement représenté parmi les meneurs. Le ministre a démissionné et le nouveau gouvernement, sous la présidence de Kurt Eisner, a exhorté la population au calme. La famille royale s'est enfuie.

A Stuttgart, des manifestations imposantes se sont également produites et ont précipité la fuite des souverains de Wurtemberg qui, devant l'attitude hostile de la population, ont quitté la ville pour une destination inconnue.

En Saxe, le roi a été détrôné. Un gouvernement populaire a été proclamé à Dresde. Le ministère constitué a reçu l'ordre de fixer immédiatement une date pour de nouvelles élections sur la base du suffrage universel pour les hommes et les femmes.

Le grand-duc d'Oldenbourg aurait été, lui aussi,

déposé. Même situation à Bade. A Francfort, l'ordre n'aurait été troublé nulle part. Toutefois, à la suite de nombreuses réunions publiques, un comité de salut public a été constitué.

C'est donc le chaos, mais un chaos moins profond qu'en Autriche, à cause du sévère esprit de discipline allemand ; il peut être néanmoins terrible dans ses conséquences. A peine installé, le 9 novembre Ebert a adressé au peuple l'appel suivant ; l'argument alimentaire qui y est invoqué est particulièrement à retenir :

« Citoyens, l'ex-chancelier de l'empire, prince Max de Bade, m'a remis avec le consentement de tous les secrétaires d'Etat le soin de liquider les affaires de la chancellerie. Je suis sur le point de former le nouveau gouvernement, d'accord avec les partis et je mettrai l'opinion publique franchement au courant des événements. Le nouveau gouvernement sera un gouvernement populaire. Il devra s'efforcer de procurer le plus rapidement possible la paix au peuple allemand et consolider la liberté qu'il a conquis.

« Citoyens, je vous demande à tous votre appui pour le dur labeur qui nous attend. Vous savez combien la guerre menace gravement le ravitaillement du peuple qui est la première condition de son existence.

« La transformation politique ne doit pas troubler le ravitaillement du peuple. Le premier devoir de tous à la ville comme à la campagne doit rester de ne pas entraver mais plutôt d'aider à la production des denrées alimentaires et à leur transport dans les villes. La disette alimentaire signifie le pillage et le vol avec la misère. Les plus pauvres souffriraient plus et les ouvriers de l'industrie seraient les plus durement atteints. Celui qui, illicitement, touchera aux denrées alimentaires ou autres denrées de première nécessité ou aux moyens de transport qui sont nécessaires pour leur répartition, sera coupable de la façon la plus grave envers la communauté.

« Citoyens, je vous demande instamment de quitter la rue et de veiller à l'ordre et au calme. »

Aux dernières nouvelles on annonce la proclamation de la République à Berlin ; toutefois le fait n'est pas confirmé. En tous cas l'événement qui domine toute la situation est l'abdication et surtout la fuite honteuse, la désertion du pleutre sur lequel pèse toute la responsabilité de cette guerre terrible. Il a eu peur de la punition ; on doit espérer pour la justice que, puisqu'il n'a pas osé affronter le châtiment, celui-ci ira à lui. A ce sujet il faut noter en Allemagne le mouvement qui demande le jugement des responsables.

Méfions-nous du nouveau régime qui semble vouloir prendre naissance à Berlin, et voyons dans les appels que lance le nouveau gouvernement à Wilson et aux humanitaires des deux mondes une grossière feinte pour adoucir les Alliés au moment de la paix ; il suffit de visiter les régions odieusement dévastées pour se rendre compte que de la mansuétude vis-à-vis de l'Allemagne, sous quelque régime qu'elle se trouve placée, ne serait qu'un signe d'évidente faiblesse. Des réparations s'imposent, avec fermeté nous devons les exiger.

En Autriche.

En Autriche-Hongrie, la situation est toujours très confuse. On ne savait trop où se trouvait l'empereur et roi Charles. On est actuellement fixé sur son sort : par un manifeste, daté de Vienne le 12 novembre, il a annoncé qu'il se retirait des affaires publiques. Voici le document :

« Depuis mon arrivée au trône, je me suis efforcé sans cesse de faire sortir mes peuples des horreurs de la guerre dans la déclaration de laquelle je

n'ai aucune responsabilité. Je n'ai pas hésité à rétablir la vie constitutionnelle et j'ai ouvert aux peuples la route pour leur évolution constitutionnelle indépendante, toujours pleine, après comme avant, d'un amour immuable pour mes peuples. Je ne veux pas que ma personne soit un obstacle à leur libre développement. Je reconnais par avance les décisions que prendra l'Autriche allemande au sujet de sa forme constitutionnelle future. Le peuple a pris le pouvoir par l'intermédiaire de ses représentants. Je renonce à la part qui me revient dans la conduite des affaires de l'Etat. Je relève en même temps mon gouvernement autrichien de ses fonctions. Puisse le peuple autrichien établir et consolider ce nouvel ordre de choses dans un esprit de concorde et de conciliation. Le bonheur de mes peuples a toujours été l'objet de mes souhaits les plus ardents. Seule la paix peut guérir les blessures de cette guerre. »

Signé : CHARLES.

Contresigné : LAMMASCH.

Après son abdication, l'empereur avec sa famille a quitté Schönbrunn. On suppose qu'il est parti vers la Suisse. Sans parler des nombreux trônes et couronnes secondaires, c'est la troisième abdication en moins de six semaines : Ferdinand de Bulgarie a donné le signal de la retraite, le kaiser a suivi, puis le brillant second. Il est curieux de remarquer que c'est l'empire dont on annonçait la dissolution pour la mort de François-Joseph qui a duré le plus longtemps. Deux dates sont à rapprocher : c'est le 21 novembre 1916 que François-Joseph s'est éteint à Schönbrunn, c'est le 12 novembre 1918 que la consommation de la monarchie dualiste s'est trouvée un fait accompli. Le jeune empereur et roi aura conservé à peine deux années la succession de son oncle : encore « l'oncle et le neveu. »

Georges BOURGAREL.

L'Alsace-Lorraine

Le retour de ces deux provinces à la France est un fait virtuellement accompli, car les conditions de l'armistice ne laissent plus subsister aucun doute à ce sujet. D'ailleurs point n'était besoin d'un plébiscite comme le proposaient nos ennemis : l'Alsace-Lorraine était et est restée française. Un radiotélégramme allemand, adressé au haut commandement français et nous demandant d'exhorter au calme la population d'Alsace-Lorraine hostile aux troupes allemandes en est la preuve indéniable.

C'est le 9 juin 1871 que l'Alsace-Lorraine, comprenant les départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin, moins l'arrondissement de Belfort et une partie des départements de la Meurthe et de la Moselle, a été rattachée à l'Allemagne. Elle a été gouvernée depuis par les organes de l'empire et dénommée « Reichsland » (Terre d'Empire) ; l'entrée en vigueur de cette nouvelle constitution date du 1^{er} janvier 1874.

Il a été créé une délégation du pays « Landesauschuss » ; le 29 octobre 1877, cette délégation était autorisée à délibérer sur les lois à émettre par l'empereur et le 4 juillet 1879 à présenter les propositions de loi ; il a été institué à la même date un lieutenant « Statthalter » de l'empereur.

L'abolition du « Landesauschuss » fut prononcée le 31 mai 1911 et remplacée par une constitution en vertu de laquelle le pouvoir législatif est exercé par l'empereur et la Diète. Celle-ci est composée de deux chambres. La première de ces chambres comprenait les autorités ecclésiastiques et administratives du pays ainsi que différents membres nommés par l'empereur. A la seconde chambre siégeaient 60 députés élus pour cinq ans par le suffrage général direct et secret.

La superficie de l'Alsace-Lorraine est de 14.552 kilomètres carrés et sa population atteignait, en 1910, 1.874.014 habitants qui se répartissaient ainsi :

Districts	Kilomètres carrés	Population en 1910	
		Totale	par kilomètre carré
Basse-Alsace.....	4.786	700.938	146
Haute-Alsace.....	3.508	517.865	148
Lorraine.....	6.258	655.211	105
	14.552	1.874.014	129

La majorité de cette population était de religion catholique ; on en comptait, en effet, 1.428.343, contre seulement 408.274 protestants, 3.868 autres chrétiens, 30.483 israélites et 3.046 habitants sans indication de religion.

La grande et la petite industrie formant une des principales ressources de l'Alsace-Lorraine, on rencontre de nombreuses villes et même des communes ou plutôt des bourgs de population assez considérable. Il y avait, en 1910, 16 villes et communes de plus de 10.000 habitants. Les voici dans l'ordre d'importance :

Habitants	Habitants
Strasbourg.....	178.891
Mulhouse.....	105.448
Metz.....	68.598
Colmar.....	43.808
Haguenau.....	18.868
Schiltigheim.....	16.761
Sarreguemines.....	15.384
Thionville.....	14.184
Montigny.....	14.017
Guebwiller.....	13.024
Sainte-Marie-aux-Mines.....	11.778
Hayngen.....	11.482
Sablon.....	10.720
Schlettstadt.....	10.604
Forbach.....	10.107
Saarbourg.....	10.019

Le budget ordinaire de l'Alsace-Lorraine pour l'année 1914 se balançait exactement : il s'élevait à la somme de 77.929.341 marks et se répartissait ainsi entre les différents services :

	Budget ordinaire pour 1914		
	Recettes	Dépenses	
		Dépenses per-manentes	
		Dépenses extraor-dinaires	
	(En marks)		
Pouvoir exécutif.....	4.230.838	29.958.553	1.209.794
Agriculture.....	521.360	1.292.745	288.950
Direction des construct. et routes.....	99.972	2.277.660	328.950
Adminis. hydrotechnique	243.460	1.776.005	315.700
Direct. des améliorations	161.100	635.145	263.500
Administ. des forêts.....	9.420.930	4.418.580	580.480
Douanes et Contrib. ind.	19.922.538	4.648.170	279.390
Droit de circulation.....	14.548.805	1.942.240	"
Contributions directes.....	26.514.700	2.901.750	7.550
Bureau des poids et mes.	160.900	122.100	20.000
Adm. générale des Finan.	1.376.238	22.923.579	10.000
Administ. des Dépôts et Consignations.....	728.500	728.500	"
Totaux.....	77.929.341	74.625.027	3.304.314
Total des dépenses.....		77.929.341	

En outre, voici quel était le budget extraordinaire pour la même année :

BUDGET EXTRAORDINAIRE	
Recettes	Marks
Université.....	2.100
Administration hydrotechnique.....	380.000
Produit d'une émission de rentes.....	3.566.150
Cadastré.....	68.550
Total des recettes.....	4.016.800

Dépenses

	Marks
Université.....	52.500
Justice.....	160.000
Chemins de fer.....	1.003.800
Finances, cadastre.....	744.000
Administration hydrotechnique.....	2.056.500
Total des dépenses.....	4.016.800

Une dette a été créée par les rentes à 3 %, dont le montant annuel à la fin de l'année financière 1913 était de 1.336.400 marks.

Au point de vue agricole, c'est une des plus riches provinces qui nous revient. Sur son sol fertile poussent abondamment le blé, le houblon, la betterave. Ses forêts sont luxuriantes. En 1913, les principales productions s'établissaient ainsi :

	Superficie cultivée (Hectares)	Production (Tonnes)
Froment.....	138.780	238.048
Seigle.....	55.453	92.889
Orge.....	49.091	108.678
Pommes de terre.....	90.680	1.266.463
Avoine.....	112.866	209.963
Foin.....	194.302	1.137.786
Houblon.....	4.257	1.595
Tabac.....	1.537	4.878

Les vignobles, qui occupent une superficie de 26.836 hectares, ont produit, en 1913, 180.000 hectolitres environ.

La richesse industrielle n'est pas inférieure. L'Alsace-Lorraine possède des mines de charbon à grand rendement. En 1913, les Allemands en avaient extrait 4 millions de tonnes de houille, alors que la production totale de la France était seulement de 40 millions de tonnes.

Récemment ont été découverts des gisements de potasse d'une incomparable richesse, dont l'exploitation, indispensable à notre agriculture, arrachera le monopole que détenaient nos ennemis avec leurs mines de Stassfurt.

Mais c'est surtout l'industrie allemande du fer qui recevra un coup mortel. Elle tirait, en effet, des gisements alsaciens les trois quarts du minerai qui lui était nécessaire.

En 1913 l'extraction du fer dans les bassins français et de Lorraine annexée avait produit 39.137.000 tonnes :

	(En tonnes)
Bassin de Briey.....	14.847.000
Bassin de Longwy.....	2.754.000
Bassin de Nancy.....	1.000.000
Total pour la France.....	18.601.000
Lorraine annexée.....	20.536.000
Total de la production Lorraine.....	39.137.000

Ainsi les mines de la Lorraine annexée ont une capacité de production de plus de 20 millions et demi de tonnes, alors que l'ensemble des autres mines allemandes a une capacité de production de 7 millions de tonnes seulement.

Jusqu'en 1900, l'industrie métallurgique allemande a vécu sur le minerai extrait dans le pays. Mais, à partir de cette date, il lui a fallu avoir recours au minerai étranger et, en 1913, l'importation de ce dernier fut de 14 millions de tonnes, payées 228 millions de marks et représentant 30 % de la consommation totale.

Pendant le minerai lorrain, ne pouvant plus, en raison des stipulations certaines du prochain traité de commerce, se procurer le minerai indigène, on voit dans quel état d'infériorité totale va se trouver dès demain l'industrie métallurgique allemande.

Or, cette industrie était le pivot essentiel de la prospérité industrielle allemande. Elle donnait de la besogne à plus de deux millions d'hommes touchant plusieurs milliards de marks de salaire ! Cette industrie s'écroule, puisque, en 1913, sur 36 millions de tonnes de fonte fabriquées sur le territoire allemand, 28,5 provenaient des usines de Lorraine et du Luxembourg.

La fabrication des cotonnades alsaciennes était de beaucoup la plus importante d'Allemagne ; les lainages sont fabriqués sur une plus petite échelle.

Ajoutons que le pays est largement pourvu de chemins de fer. En 1916, il y avait en Alsace-Lorraine 2.132 kilomètres de voies ferrées, dont 2.087 à voie normale et 45 kilomètres à voie étroite. Les recettes brutes de l'exploitation pour 1913-1914, dernier exercice avant la guerre, étaient estimées à 192 millions de francs et les dépenses à 135 millions, ce qui donnait 57 millions de produits nets.

M. J.

INFORMATIONS DIVERSES

FRANCE

Situation hebdomadaire de la BANQUE DE FRANCE

PARIS ET SUCCURSALES	7 novemb. 1918	14 novemb. 1918
ACTIF		
Encaisse de la Banque :		
en Caisse.....	3.407.602.155	3.410.780.909
Or à l'Etranger.....	2.037.108.485	2.037.108.485
Total.....	5.444.710.640	5.447.889.394
Argent.....	319.941.096	318.847.446
	5.764.651.736	5.766.736.840
Avoir en compte à la Trésorerie des Etats-Unis.....	1.036.000.000	1.036.000.000
Disponibilités à l'étranger.....	1.411.916.734	1.434.652.434
Effets échus nier à recevoir à ce jour.....	11.104.321	6.978.807
Effets Paris.....	368.203.779	352.509.181
Effets Etranger.....	25.217.115	31.431.189
Effets du Trésor.....	273.757	323.954
Portefeuilles des succursales.....	499.873.543	417.438.508
Paris.....	460.707.779	460.123.220
Succursales.....	590.794.503	590.002.387
Avances sur lingots à Paris.....	12.874.000	12.874.000
Avances sur lingots dans les succurs.		
Avances sur titres à Paris.....	211.995.700	211.281.758
Avances sur titres dans les succurs.	327.127.325	641.266.210
Avances à l'Etat.....	200.000.000	200.000.000
Avances à l'Etat (Loi de 1914).....	18.800.000.000	18.800.000.000
Avances temporaires au Trésor public		
Bons du Trésor français escomptés pour avances de l'Etat aux Gouvernements étrangers.....	3.500.000.000	3.500.000.000
Rentes de la Réserve.....	10.000.000	10.000.000
Rentes de la Réserve (ex-banques).....	2.980.750	2.980.750
Rentes disponibles.....	99.797.127	99.747.008
Rentes immobilisées.....	100.000.000	100.000.000
Hôtel et mobilier de la Banque	4.000.000	4.000.000
Immeubles des succursales.....	42.423.012	42.423.411
Dépenses d'administration de la Banque et des succursales.....	21.549.901	22.561.268
Emploi de la réserve spéciale.....	8.407.137	8.407.137
Divers.....	1.356.932.165	1.418.134.612
Total.....	35.166.840.390	35.169.872.720
PASSIF		
Capital de la Banque.....	182.500.000	182.500.000
Bénéfices en additions au capital.....	8.450.697	8.450.697
Réserves : Loi du 17 mai 1834.....	10.000.000	10.000.000
Ex-banques département. mobilières : Loi du 9 juin 1857.....	2.980.750	2.980.750
Réserves immobilières de la Banque.....	9.125.000	9.125.000
Réserve spéciale.....	4.000.000	4.000.000
Billets au porteur en circulation.....	8.407.444	8.407.444
Arrerages de valeurs déposées.....	30.820.344.965	30.570.709.575
Billets à ordre et récépissés.....	47.354.414	53.324.474
Compte courant du Trésor (*).....	2.952.721	3.162.274
Comptes courants de Paris.....	77.832.938	296.831.791
Comptes courants de l'étranger.....	1.422.324.610	1.442.503.621
Comptes courants dans les succursales	1.523.456.469	1.475.603.275
Dividendes à payer.....	5.834.265	5.687.615
Escompte et intérêts divers.....	86.471.583	94.122.189
Récompte du dernier semestre.....	9.317.455	9.017.455
Divers.....	945.787.165	993.456.956
Total.....	35.166.840.390	35.169.872.720

(*) Réserve faite des résultats généraux des versements à l'Emprunt 4 0/0 de la Défense nationale que le Trésor centralise directement jusqu'à la clôture de la Souscription.

Comparaison avec les années précédentes.

	30 juillet 1914	18 nov. 1915	16 nov. 1916	15 nov. 1917	13 nov. 1918
	millions	millions	millions	millions	millions
Circulation.....	6.683.2	14.210.7	15.894.2	22.345.8	30.570.7
Encaisse or.....	4.141.3	4.807.1	5.023.4	5.330.3	5.447.9
argent.....	625.3	362.2	319.1	249.9	318.8
Portefeuille.....	2.444.2	2.164.1	1.985.1	1.891.7	1.858.8
Avances aux partic.	743.8	563.9	1.307.0	1.141.0	865.4
à l'Etat.....	200.0	7.500.0	7.500.0	12.550.0	19.000.0
compt. cour. Trésor.....	382.6	56.2	72.4	33.0	296.8
partie.....	947.6	2.616.9	1.730.1	2.710.9	2.918.1
Taux d'escompte.....	11 1/2 0/0	5 0/0	5 0/0	5 0/0	5 0/0

Les finances de la Ville de Paris. — Nouvel emprunt municipal de 250 millions. — A la date du 4 novembre au soir, les disponibilités de la trésorerie municipale étaient de 65 millions 115.904 fr. 90. M. Autrand, préfet de la Seine, estime que, en supposant une insuffisance mensuelle des recettes de la ville de Paris de 35 millions, — ce qui est un maximum, — cette disponibilité est suffisante pour faire face à tous les besoins des services jusqu'à la fin de l'année. Mais le préfet considère qu'il est indispensable de se préoccuper dès à présent d'assurer à la trésorerie municipale les ressources dont elle aura besoin pendant le premier semestre de 1919.

Etant donné le caractère passager des insuffisances de recettes à couvrir et l'importance des sommes nécessaires pour cette couverture, M. Autrand est d'avis qu'on ne peut les demander qu'à l'emprunt et que le mieux serait de recourir, une fois encore, à l'émission de bons municipaux, bien connus du public qui les recherche.

C'est pourquoi, dans le mémoire qu'il vient d'adresser au Conseil municipal, il propose l'émission, par la ville de Paris, de 250 millions de ces bons à échéance qui n'excédera pas une année.

Par ailleurs, le préfet de la Seine attire l'attention du Conseil municipal sur la nécessité de prévoir dès à présent la consolidation de la dette flottante, qui s'élèvera à 422 millions au cours du premier semestre de l'année 1919.

GRANDE-BRETAGNE

L'effort financier anglais. — Le crédit de guerre de 700 millions de livres demandé à la Chambre des Communes par M. Bonar Law, ministre des Finances, est le vingt-cinquième qui ait été soumis à cette assemblée depuis le commencement des hostilités. En tout, le Parlement britannique aura voté 8.742 millions de livres. Au cours des huit premiers mois on a voté 362 millions ; pour l'année financière au 31 mars 1916, 1.420 millions ; pour 1916-1917, 2.010 millions ; pour 1917-1918, 2.450 millions ; pour 1918-1919, 2.500 millions de livres. Le vingt-cinquième crédit suffira, croit-on, pour couvrir tous les besoins du pays jusqu'à la fin de la démobilisation.

Bilan de la Banque d'Angleterre. — Le bilan de la Banque d'Angleterre, pour la semaine finissant le 6 novembre, s'établit comme suit :

	Liv. sterl.
Département d'émission	
Billets émis.....	91.795.000
Dette de l'Etat.....	11.015.100
Autres garanties.....	7.434.900
Or monnayé et en lingots.....	73.345.000
	91.795.000
Département de Banque	
Capital social.....	14.552.000
Dépôts publics (y compris les comptes du Trésor, des Caisses d'Epargne, des agents de la Dette nationale, etc.).....	31.676.000
Dépôts divers.....	131.447.000
Traités à sept jours et divers.....	9.000
Solde en excédent.....	3.152.000
	180.836.000

	Liv. sterl.
Garanties en valeurs d'Etat.....	57 865 000
Au res garanties.....	95 129 000
Billets en réserve.....	27 095 000
Or et argent monnayé en réserve.....	747 000
	180 836 000

Statistique relative aux divers chapitres du bilan de la Banque d'Angleterre (Milliers de livres sterling)

Dates	Or monnayé et lingots	Circulation	Dépôts	Portefeuille avances et effets publics	Reserv.	Rapport de la réserve aux engagements	Taux de l'escompte
6 août 1914	27.622	36.105	68.249	76.393	9.967	20 40	6 %
18 sept. 1918	70.995	59.398	168.088	156.115	30.047	18.31	5 %
25 — ...	71.542	60.495	165.950	154.539	29.497	17.78	»
2 oct. ...	72.157	62.252	167.652	157.398	28.255	16.91	»
9 — ...	73.109	62.796	165.914	154.744	28.763	17.35	»
16 — ...	73.317	62.997	167.923	156.882	28.650	17.00	»
23 — ...	73.409	63.397	152.176	141.372	28.462	18.00	»
30 — ...	73.494	64.204	163.612	153.108	28.195	17.23	»
6 nov. ...	74.092	64.700	163.123	152.994	27.842	17.07	»

Le succès du nouvel emprunt français en Angleterre. — La souscription au nouvel emprunt français, qui a commencé le 11 novembre, à Londres, et qui devait être ouverte jusqu'au 22 courant à la Banque d'Angleterre, a été couverte le premier jour de l'émission avant midi. Elle portait sur 520 millions de francs et le prix de souscription était de £ 13 12 sh. 4 d. par 500 fr. de capital nominal.

Les souscriptions, libérables immédiatement, devaient porter sur des sommes multiples de 500 francs, avec un minimum de 2.500 francs (capital nominal). Les transformations en francs se sont faites sur la base de 26 francs par £. En Bourse, l'emprunt a fait 2 % de prime environ.

RUSSIE

La Pologne économique, industrielle et financière (suite). (1) — Le royaume de Pologne possédait 55 bateaux à vapeur sur les 135 navigant sur la Vistule. Le trafic annuel de Varsovie en descendant vers la frontière de Prusse, comprenait 5.875 voyages de bateaux à vapeur.

En ce qui concerne les chemins de fer, le royaume de Pologne n'en possédait que 3.748 kilomètres (2,9 par 100 kilomètres carrés, contre 11,7 dans la partie prussienne).

Le gouvernement russe avait racheté la ligne de Varsovie-Vienne; il possédait le chemin de fer de la Vistule. Le revenu net par kilomètre était de 22.933 francs, le coût d'exploitation de 40.436 francs pour 23.886.877 voyageurs, 24.258.656 tonnes de marchandises. Il y avait 73.285 kilomètres de chaussée.

L'industrie du Royaume trouvait son débouché principal à l'Est, en Russie. C'était notamment le cas pour les textiles qui trouvaient des acheteurs en Perse, en Mongolie, en Turquie, même en Chine. L'industrie textile polonaise avait en 1910 un surplus d'exportation à destination de la Russie de 175 millions de francs. Dans les années les plus récentes cependant, la concurrence de Moscou devenait plus redoutable.

La production houillère, sucrière, celle de la distillation, de la cordonnerie, de la confection avaient des clients en Russie. La Pologne russe n'exportait plus guère de céréales; elle en importait pour la consommation de ses habitants. Elle a importé en 1909 1.474.000 quintaux de farine de Russie, grâce aux taux spéciaux accordés à la minoterie; elle importait aussi du bétail des steppes, du seigle de la Prusse.

(1) Voir l'Economiste Européen, n° 1391, du 1^{er} novembre 1918.

Le crédit s'est développé rapidement. La Société de Crédit Foncier a été fondée en 1825, la Banque de Pologne en 1828. En 1885, cette dernière a été absorbée par la Banque de l'Etat russe. En 1884, avec 10 succursales, elle eut un mouvement d'affaires de 2.695 millions. Après 1870, on créa un certain nombre de Banques de Commerce.

En voici la liste, en 1914 :

	Capital	Dépôts
	(Millions de francs)	
Banque de Commerce de Varsovie.....	53	302
Banque d'Escompte de Varsovie.....	26.5	58
Banque de Commerce de Lodz.....	26.5	74
Banque de l'Industrie de Lodz.....	13.2	21
Banque de l'Industrie de Varsovie.....	7.9	16
Banque des Sociétés Coopératives de Varsovie.....	5.3	21
Banque du Commerce et de l'Industrie de Varsovie.....	2.6	18
Banque de l'Ouest, de Varsovie.....	19.8	37
Banque de Landau, de Varsovie.....	13.2	34

Cela donne un capital de 229 millions, dont 165 millions reviennent aux trois plus anciennes. Les dépôts s'élèvent à 296 millions. La branche principale est l'escompte, viennent ensuite les avances sur titres et celles sur nantissement.

On comptait également 38 maisons de banque privées, cinq banques de Petrograd avaient des succursales. La Banque de Commerce de Riga entretenait cinq agences dans le Royaume.

La Mutualité de Crédit a trouvé un terrain fécond en Pologne. Il y a d'abord le Crédit foncier mutuel, fondé en 1825, qui comptait, en 1914, 9.916 membres, ayant hypothèque 2.629.206 hectares et ayant une dette de 477 millions. 68 % de la grande propriété foncière étaient engagés à la Société. En outre, onze Sociétés de Crédit Mutuel Urbain, en 1912, avaient avancé sur immeubles 582 millions.

On rencontre en Pologne 105 Sociétés de Crédit Mutuel avec 52.684 membres. Sociétés qui faisaient principalement de l'escompte et des prêts, variant en moyenne entre 1.590 et 2.650 francs, et 707 petites Sociétés d'avance et d'épargne avec 477.773 membres, un capital global de 36 millions, 153 millions de dépôts. Enfin, en 1910, on fonda une banque coopérative qui forma le centre bancaire de ces utiles associations.

L'Etat avait organisé les Caisses d'Epargne; on en compte, en 1912, 568 avec 188 millions de francs de dépôt, soit 453 francs par tête.

La Banque de l'Etat russe avait 10 succursales dans le royaume de Pologne, qui en 1913 ont fait 768 millions de francs d'escompte.

La nationalisation des banques russes. — Cette mesure du gouvernement bolcheviste a produit les effets qu'on pouvait en attendre. La Banque de la République a versé, du 15 novembre 1917 au 1^{er} avril 1918, 1.797 millions de roubles et a reçu 38 millions. La plus grande partie des versements a été faite sous la forme d'effets sur les banques privées nationalisées qui, au 1^{er} janvier, devaient encore 1.600.000 roubles à leurs dépositaires. Lorsque tous ces effets auront été réalisés, on devra constater que la nationalisation des banques aura abouti à leur liquidation complète. Le chèque, qui jouait autrefois un rôle en Russie, a complètement disparu, par suite de l'annulation du mécanisme bancaire.

ROUMANIE

La récolte roumaine. — D'après les journaux allemands, la récolte de céréales a été nettement déficitaire en Roumanie. La région occupée par l'ennemi a produit environ 150.000 wagons de céréales, dont 50.000 de blé, 2.000 de seigle, 5.000

d'avoine, 1.200 d'orge. C'est au maïs que revient la part la plus importante, estimée à 80.000 wagons.

Crise ministérielle. — Le 6 novembre, le cabinet germanophile présidé par M. Marghiloman a donné sa démission. Le roi Ferdinand a chargé le général Coanda de former le nouveau cabinet.

La veille du jour où le cabinet Marghiloman s'est retiré, des manifestations imposantes, comprenant principalement des délégations de Roumains de Transylvanie et de la Bukovine, ont eu lieu devant le palais royal et les légations alliées, à Jassy. Elles ont affirmé leur reconnaissance envers l'Entente pour l'appui donné aux aspirations nationales roumaines, qui doivent être réalisées complètement et rapidement.

ALLEMAGNE

Banque impériale d'Allemagne. — Le bilan de la Banque Impériale d'Allemagne, au 30 octobre 1918 accuse, sur celui du 23 octobre 1918, les variations suivantes :

	23 oct. 1918	30 oct. 1918	Compar.
	(En millions de marks)		
Encaisse or.....	2.549	2.550	+ 1
— argent.....	112	53	- 59
Billets de l'Empire et bons des Caisses de prêts.....	2.911	3.062	+ 151
Portefeuille d'es compte.....	18.743	20.679	- 1.936
Avances.....	7	7	»
Portefeuille titres.....	134	143	+ 9
Circulation.....	16.421	16.662	+ 241
Dépôts.....	9.059	10.734	+ 1.675

Statistique relative aux divers chapitres du bilan de la Banque Impériale d'Allemagne (Millions de marks).

Dates	Encaisse		Billets de l'Empire(1)	Circulation	Comptes courants et dépôts	Portefeuille	Avances	Taux de l'escompte
	Or	Argent						
1 juil. 1914	1.253	275	33	2.909	1.258	2.081	202	5 %
7 août 1918	1.478	118	97	3.897	1.879	3.737	226	6 %
7 sept. ...	2.348	119	2.229	13.639	9.432	17.674	7	5 %
15 — ...	2.348	118	2.304	13.805	8.703	16.999	7	»
23 — ...	2.447	118	2.340	14.045	8.924	17.486	9	»
30 — ...	2.447	116	2.647	15.334	14.538	23.830	7	»
7 octobre	2.547	114	2.710	15.798	9.376	18.894	6	»
15 — ...	2.549	114	2.807	16.079	9.490	19.018	9	»
23 — ...	2.549	112	2.911	16.421	9.059	18.743	7	»
30 — ...	2.550	53	3.062	16.662	10.734	20.679	7	»

En outre, au 30 octobre 1918, il y avait en circulation dans le public 9.430 millions de marks de billets de Caisses de Prêts et 354 millions de marks des Bons de Caisse de l'Empire.

(1) Depuis le 7 août 1914, les bons des Caisses de prêts (Darlehenskassenscheine) sont compris au bilan avec les billets de l'Empire (Reichskassenscheine).

Le désarroi financier. — La Bourse de Berlin a été fermée les 8 et 9 novembre.

D'après le Times, l'augmentation de 2.651.700.000 marks de la circulation de papier-monnaie allemand entre le 24 septembre et le 23 octobre indique clairement que l'Allemagne est en train de suivre l'exemple des bolcheviks en mettant en circulation une quantité illimitée de billets de banque sans couverture en or. Il est également clair que cette mesure est devenue nécessaire parce que les Allemands redoutent la création d'un moratorium.

D'autre part, on annonce d'Amsterdam de source directe de foi que les banques de Berlin sont assié-

gées par leurs clients et ont, en conséquence, suspendu leurs paiements.

La pénurie des matières textiles. — Malgré les efforts faits par le gouvernement pour développer le rendement de la culture du lin et du chanvre, malgré les succédanés employés par les fabriques, celles-ci sont dépourvues de stocks et incapables de fournir à la consommation courante. Aussi les tissus sont-ils rares sur le marché et atteignent des prix très élevés. Les déceptions des Allemands ont été aussi grandes pour le lin et le chanvre des provinces baltiques que pour le blé d'Ukraine. En Courlande, en Livonie et en Lithuanie, la culture des textiles a perdu 50 % de la surface d'avant-guerre. A cause du manque d'engrais, le rendement a été très inférieur.

AUTRICHE-HONGRIE

Encore du papier-monnaie. — On mande de Budapest que les premières mesures ont été prises pour la création d'une banque indépendante hongroise ayant le droit d'émettre des billets.

Pour parer au manque actuel de billets de banque, l'établissement central, à Budapest, de la Banque Austro-Hongroise mettra incessamment en circulation des billets de 5, 50, 200 couronnes.

Les dettes de l'Autriche envers l'Allemagne. — Les journaux financiers allemands ne cachent pas l'inquiétude que leur causent les capitaux allemands engagés en Autriche-Hongrie. La Gazette de Francfort calcule que les crédits de guerre accordés par l'Allemagne à son alliée se montent à environ 5 milliards de francs.

Le mot d'ordre officiellement donné aux grandes banques de l'Empire était de souscrire largement aux emprunts de guerre austro-hongrois, sous garantie donnée par le gouvernement allemand. En plus des crédits consentis à l'Etat austro-hongrois, la Gazette de Francfort évalue à 5 autres milliards les fonds privés allemands engagés sur des valeurs autrichiennes et hongroises.

Revue Commerciale

Métaux. — Une note du bureau des industriels américains fait connaître que la production totale d'acier attendue est de 17 millions de tonnes, alors que les demandes pour les besoins de la guerre atteignent 23 millions de tonnes. En conséquence, un inventaire général des stocks est ordonné aux Etats-Unis, à l'effet d'obtenir les six millions de tonnes de métal qui font défaut. Cette mesure touche plus de 40.000 usines et toutes les demandes d'acier pour l'usage particulier seront rejetées.

Les importations américaines de zinc brut de l'Australie ont subi une diminution remarquable en regard de celles de 1915-16, avant l'entrée en guerre des Etats-Unis. Au lieu de 54.000 tonnes en 1915-16, les Etats-Unis n'ont importé que moins d'un millier de tonnes pendant l'année au 30 juin 1918. Cette différence s'explique par le fait que toutes les fonderies américaines, sous le contrôle du trust allemand, s'efforceraient d'obtenir la plus grande quantité possible de zinc australien.

L'étain constitue également un produit d'importation pour les Etats-Unis et la hausse formidable de ce métal n'a pas arrêté la demande par suite des besoins énormes. La production américaine de fer-blanc a, en effet, dépassé 100 millions de dollars par an. Les Etats-Unis consomment actuellement à peu près la moitié de la production mondiale de l'étain. Jusqu'ici toutes les tentatives faites pour stimuler la production du métal aux Etats-Unis ont échoué. Il se peut que l'aluminium dont les Etats-Unis possèdent de vastes quantités, remplace éventuellement l'étain pour beaucoup d'usages.

Les importations d'étain, qui n'étaient que de 16.000 tonnes en 1890, ont été de 63.000 tonnes en 1917, sans compter 10.000 tonnes de minerai.

Soies. — Les événements politiques et militaires qui se précipitent restent tout naturellement au premier plan des préoccupations et des espérances, sur le marché soyeux de Lyon. Ils règlent et dominent de plus en plus la conduite de l'industrie soyeuse, aussi bien à l'achat qu'à la vente. La tactique des opérations au jour le jour adoptée depuis le début de nos succès militaires, ne paraît pas vouloir être abandonnée devant les incertitudes d'un avenir immédiat ; c'est ainsi que les employeurs continuent à épuiser leurs réserves sans les renouveler.

Le stock disponible, toujours peu important, se défend d'une façon satisfaisante pour toutes les provenances, et l'irrégularité des cours se manifeste surtout sur le livrable, c'est-à-dire sur la marchandise à embarquement éloigné.

En soies de France et d'Italie, on a fait la semaine dernière : Grèges Italie extra, titres spéciaux, 135 fr. ; Organsins Cévennes extra 22/24, 145 fr. ; Organsins Italie 1^{er} ordre 18/20, 146 fr. ; Organsins Piémont et Messine 1^{er} ordre 22/24, 146 fr.

On paraît s'intéresser vivement pour toutes les soies de Chine et plus spécialement pour les filatures à l'euro-péenne, mais on craint toujours une faiblesse du change et les acheteurs sont très réservés. La fabrique couvre ses quelques besoins immédiats en achetant de la marchandise disponible ou flottante.

De nombreuses entraves se sont répercutées cette semaine sur le marché de l'étoffe. L'épidémie de grippe a beaucoup sévi dans les ateliers de tissage et les établissements de moulinsages. Il faut ajouter à cela que les transports s'effectuent toujours très irrégulièrement et que de nombreux colis restent en souffrance. La confiance dans l'avenir reste inébranlable ; le marché de Paris reflète d'ailleurs les mêmes dispositions favorables, les acheteurs accueillent avec empressement toutes les livraisons qui peuvent être expédiées.

D'une communication de la Chambre de Commerce de Lille, il résulte que, dans un délai de deux à trois mois, 200.000 broches pourront être mises en fonctionnement dans les filatures de coton. Dans la région de Roubaix-Tourcoing, la dévastation est moins grande, les usines de peignage de laine pourront reprendre le travail à plein rendement ou presque, d'ici à trois mois.

PETITES NOUVELLES

◆◆ En vue de faciliter la reprise de l'activité économique, le ministre des Finances a décidé que, dans les départements envahis, les chefs d'entreprise pourront, dans une mesure plus large que les particuliers, échanger les bons de monnaie émis pendant l'occupation ennemie. Par ailleurs, bénéficieront d'un remboursement intégral et immédiat les personnes ayant effectué aux caisses municipales des versements en monnaie légale française. Enfin, des décisions seront prises incessamment au sujet des déposants des caisses d'épargne des régions libérées.

◆◆ Le Conseil d'Administration de la *Compagnie d'Orléans* vient, dans sa dernière séance, de désigner comme secrétaire général de la Compagnie M. Marcel Peschaud, ancien auditeur au Conseil d'Etat, précédemment secrétaire général adjoint, en remplacement de M. Carlier, qui a demandé à être relevé de ces fonctions qu'il remplissait depuis près de trente années et a été nommé secrétaire général honoraire de la Compagnie.

◆◆ L'action du *Crédit Foncier* est fermement traitée à 790 francs.

Les bénéfices que fait ressortir la situation au 30 septembre s'élèvent à 2.488.770 francs pour le mois et à 21.185.515 francs depuis le début de l'exercice, en augmentation de 325.242 francs. Les réserves et provisions ont, en outre, reçu une dotation mensuelle de 1.261.297 francs, contre 926.760 pour le mois précédent.

Les prêts se sont accrus de 20.786.724 francs, tandis que les versements échus sur semestres d'annuités s'élèvent à 3.459.614 francs.

Les obligations foncières et communales gardent toute leur activité. Un versement de 22 fr. 66 net est exigible sur les titres non libérés de l'emprunt 1917 du 12 au 26 novembre.

◆◆ En vue de faciliter dans la plus large mesure les souscripteurs, la *Société Marseillaise* reçoit actuellement en paiement des souscriptions au 4^e Emprunt National, les coupons aux échéances de novembre et décembre 1918 et janvier 1919 dont les prix sont officiellement connus, ainsi que les obligations de la Ville de Kioto 5 % 1909 sur la base de 510 francs, coupon compris.

Marché Financier

Paris, le 14 novembre 1918.

Après deux jours de demi-hommage et la grandiose manifestation qui a eu lieu hier à la Bourse, le marché est animé mais la tendance n'est pas encore bien arrêtée sur différentes valeurs. On note quelques prises de bénéfices sur les titres particulièrement en vedette ces jours derniers.

Nos rentes n'ont pas sensiblement varié, exception faite pour notre 3 % en avance appréciée par suite de l'emprunt toujours très recherché.

Parmi les derniers cours cotés, nous relevons :

Au Parquet. — Au comptant : 3 %, 62,40 ; 5 %, 87,65 ; 4 %, 71,65 ; Banque de France, 5.200 ; Banque de Paris et des Pays-Bas, 1.430 ; Crédit Foncier, 790 ; Crédit Lyonnais, 1.335 ; Compagnie Algérienne, 1.540 ; Actions Est, 895 ; P.-L.-M., 940 ; Orléans, 1.100 ; Midi, 909 ; Nord, 1.395 ; Ouest, 708 ; Métropolitain, 480 ; Nord-Sud, 168 ; Omnibus, 499 ; Voitures à Paris, 434 ; Suez, 5.560 ; Thomson-Houston, 795 ; Boléo, 830 ; Penarroya, 1.295 ; Extérieure, 90 ; Russe 5 % 1906, 65 ; Serbe 5 % 1913 (Monopoles), 71,90 ; Andalous, 396 ; Saragosse, 402 ; Rio-Tinto, 1.868 ; Briansk, 310 ; Prowodnik, 280 ; Naphte, 370 ; Tréfileries du Havre, 230 ; Montbard-Aulnoy, 480 ; Etablissements Bergougnan, 1.595.

Marché en Banque. — Au comptant : Toula, 664 ; Mantzof, 472 ; Platine, 500 ; Cape Copper, 113 ; De Beers, ordinaire, 447 ; Mount Elliott, 133,50 ; Spassky, 54,75 ; Bakou, 1.625 ; Utah, 580 ; Spies, 22,25 ; Chartered, 32,75 ; East Rand, 10,75 ; Rand Mines, 104 ; Modderfontein B, 233 ; Malacca ordinaire, 148,50 ; Financière des Caoutchoucs, 276.

Marché de Londres (derniers cours). — Consolidés, 59 7/8 ; Emprunt 3 1/2, 87 1/8 ; Emprunt français, 86 1/8 ; South Eastern, 40 3/4 ; Ontario, 25 ; United Steel com, 105 ./. ; Canadian Pacific, 181 ./. ; Rand Mines, 3 15/32 ; De Beers, 13 1/2 ; Rio Tinto, 69 ./. .

Marché de New-York (derniers cours). — Atchison Topeka, 95 ./. ; Calumet, 455 ; Canadian Pacific, 165 1/4 ; General Electric, 154 ./. ; Louisville Nash, 120 ./. ; Southern Pacific, 105 1/2 ; United Steel com, 98 3/4 ; Union Pacific, 106 7/8 ; Argent en barres, 101 1/8.

L'Administrateur-Gérant : GEORGES BOURGAREL.

Paris. — Imprimerie de la Presse, 16, rue du Croissant. — Smart, imp.